Tribune libre

La liberté pédagogique des enseignants, alibi des conservateurs, obstacle à la construction de l'Ecole du 21ème siècle.

Dans un contexte de glorification d'un âge d'or de l'école qui n'a jamais existé, de propagande pour le retour aux "bonnes vieilles méthodes" qui ont tellement fait leurs preuves que tous les ministres successifs depuis la fin des années 60, de droite et de gauche, se sont employés à tenter de changer l'école pour prendre en compte l'évolution de la société, des savoirs, des modes de vie, surgit naturellement cette vieille lune, la liberté pédagogique. Il fallait s'y attendre.

Même le rapport THELOT, dont certains prétendent qu'il présente des propositions innovantes que les progressistes pourraient soutenir, prône démagogiquement la reconnaissance de cette liberté en l'habillant de quelques oripeaux de l'ordre de la séduction, "le charisme et le rayonnement" qui tiendraient apparemment lieu de compétences professionnelles. On aurait pu espérer que ces notions soient au moins juxtaposées à des compétences professionnelles, à la nécessité d'un minimum de connaissances sur les apprentissages (comment un élève apprend ?), sur les capacités intellectuelles nécessaires pour construire des savoirs et des compétences, sur les rapports entre la construction des concepts et le langage, sur la pédagogie… Foin de tout cela. Comme le disait Luc FERRY avant François FILLON, pour enseigner, il faut des savoirs, du talent pour les transmettre, et, bien évidemment, la liberté.

Cette notion de liberté pédagogique paraît pourtant bien dérisoire quand on observe la très grande homogénéité et la permanence des pratiques.

Il convient de s'interroger : **la liberté pour quoi faire ?**

Apparemment, on serait surtout libre de faire comme tout le monde, de faire comme on a toujours appris et subi, de reproduire les modèles ancestraux. Contrôle rapide des acquis, présentation de la nouvelle notion, explication magistrale sous forme parfois d'un faux questionnement, exercices d'application, contrôle… Puis grande quantité de devoirs, comme si l'Ecole n'avait d'autre choix que de faire faire le soir à la maison ce qu'elle n'aurait pas été capable de faire pendant le temps scolaire. Enseignement essentiellement frontal, en grand groupe, où c'est le maître qui est au centre du système, avec son programme à suivre et à boucler sans jamais y parvenir. Dans ces conditions, parler de liberté pédagogique est l'expression d'une certaine malhonnêteté intellectuelle et morale… Liberté dit diversité, évolution, analyse, régulation… Or, les professeurs font tous "à peu près pareil", ils appliquent à peu près le même modèle pédagogique à quelques nuances près liées à l'expérience, au charisme, comme si le modèle de la transmission était le seul modèle pédagogique, universel et éternel. Il est vrai qu'ils ont beaucoup d'autres préoccupations, problèmes et états d'âme. Ils peuvent déjà s'estimer heureux quand ils réussissent encore à "maintenir un minimum d'autorité", car les élèves, eux, supportent de moins en moins ce modèle dans lequel ils ne peuvent ni évoquer leurs propres savoirs, ni s'exprimer et raisonner, ni proposer.

Ce constat est particulièrement vrai dans les collèges, même dans ceux de centre ville qui accueillent des publics de catégories socio-professionnelles élevées : de plus en plus d'élèves vivent mal, contestent, chahutent, n'écoutent rien, refusent devoirs et punitions… Un professeur, fortement approuvé par ses collègues, disait au cours d'une réunion écoles/collège à propos des élèves de 6ème : "quand ils arrivent, ils sont sages. Trois mois après, on ne les reconnaît plus". Mais, à aucun moment, il n'a mis en cause ses pratiques. L'échec ou la difficulté est toujours attribuée à l'autre : l'élève, les parents, l'amont de la classe concernée, l'encadrement, les moyens toujours insuffisants, la société. Les sanctions individuelles, les punitions collectives, le renforcement affiché de l'autorité ne permettront en aucun cas de résoudre ces problèmes fondamentaux qui s'aggravent, que l'on dissimule autant que faire se peut, et que les pouvoirs politiques successifs ont fait le choix d'ignorer pour des raisons électoralistes qui ne leur ont pourtant pas toujours été profitables.

Malgré la gravité de la situation, sous couvert de cette liberté pédagogique qui permet de résister à toutes les évolutions, à toutes les réformes, à toutes les tentatives d'ouverture de l'école, à toutes les volontés de donner du sens aux activités scolaires, de transformer les pratiques pédagogiques, de mobiliser les élèves, on persiste. Il est toujours étonnant d'entendre un ministre, des média ou un homme politique revendiquer le retour aux bonnes vieilles méthodes qui ont fait leurs preuves sur une élite, alors que ce sont ces méthodes qui perdurent et qui fabriquent ces résultats et ces problèmes que l'on dénonce. Il est vrai que, comme le disait Claude THELOT, "on ne sait pas ce qui se passe dans les classes".

La liberté pédagogique permet également de résister aux corps d'inspection quand ceux-ci tentent d'encourager l'innovation. Quand l'inspecteur est parti, quand la porte est fermée, "je reprends ma liberté et je continue comme avant" disent de très nombreux enseignants. Pourtant, les inspecteurs ne sont pas nécessairement des personnels qui encouragent le changement et l'innovation. Mais il est vrai qu'il est des inspecteurs qui, face à l'échec scolaire, face au désintérêt ou à l'ennui, dans une perspective d'avenir, proposent d'autres organisations du temps, d'autres méthodes, affirment qu'un professeur n'est pas qu'un transmetteur de savoirs disciplinaires, qu'il est aussi un éveilleur, un professeur d'intelligence, de citoyenneté et de maîtrise de la langue. Ceux-là dérangent et sont violemment critiqués au nom de la liberté pédagogique qui n'est alors qu'un alibi pour ne rien changer.

La liberté pédagogique s'oppose à la notion de professionnalisme, de compétence professionnelle. Elle s'oppose à la notion de responsabilité.

Aujourd'hui, chacun le sait, ce qui est important pour améliorer le fonctionnement du système éducatif et la réussite scolaire, c'est :

- la transformation des pratiques pédagogiques pour intéresser les élèves, leur permettre de comprendre, prendre en compte leurs propres savoirs, leur donner le plaisir et l'envie d'apprendre, leur permettre de produire du savoir et de communiquer ;
- la continuité pédagogique de la maternelle à la troisième, l'école fondamentale, plutôt que ce collège dont on n'a pas osé faire autre chose que le "petit lycée" fortement protégé par des groupes de pression corporatistes ;
- la transversalité et la prise en charge par tous les éducateurs des questions de développement de l'intelligence, des questions de citoyenneté et des questions de maîtrise de la langue ;
- la nécessité de donner du sens aux activités scolaires la nécessité de prendre réellement en compte l'hétérogénéité des élèves plutôt que de regretter l'élève moyen type, formaté par son milieu pour répondre aux attentes des professeurs ;
- le travail d'équipe avec des projets d'établissement qui soient des réalités et non des écrits formels que personne ne prend en compte dans sa pratique quotidienne ;
- l'inscription de l'Ecole dans une conception globale de l'éducation et dans la construction d'une société de la connaissance, articulée avec la notion d'éducation tout au long de la vie.

Ces questions fondamentales exigent un professionnalisme qui dépasse singulièrement la seule mission de transmission de savoirs selon un modèle unique, qui bouscule les conceptions traditionnelles d'organisation de l'Ecole : une heure, une classe, un cours…

La sacralisation de la liberté pédagogique, l'abandon du projet d'établissement, des cycles, du travail d'équipe, le renforcement de l'autorité au niveau des discours, le mépris pour la pédagogie, le rejet des travaux croisés ne résoudront aucun des problèmes de l'Ecole. Cela ne fera que retarder le moment de l'explosion. "L'école ou la guerre civile" déclarait Philippe MEIRIEU en titre d'un de ses ouvrages majeurs. L'alternative est dramatique. Inutile de préciser que pour éviter la guerre civile, la solution n'est pas l'école, mais une autre école, celle que les pédagogues, les enseignants responsables réellement attachés à des valeurs humanistes, les chercheurs, les responsables politiques conscients des réalités et de l'impossibilité de construire du neuf avec du vieux, s'efforcent, face aux nostalgiques du passé, aux conservateurs de tous bords, de construire depuis plusieurs dizaines d'années.

Une nouvelle école, une autre école, pas celle d'hier et d'avant-hier

P. Frackowiak - IEN - Douai-Cuincy

SI·EN UNSA Education

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

www.unsa-education.org/sien

Bulletin bimestriel n° 93
janvier-février 2005

Des motifs de satisfaction mais beaucoup d'incertitude.
L'année 2005 sera déterminante.
Nous resterons vigilants et prêts à l'action si nos revendications n'aboutissent pas rapidement.

Le sommaire est en page 3

Editorial

Dans le précédent bulletin c'était l'hésitation qui prévalait : nous voulions encore croire en la possibilité d'un dialogue avec nos partenaires du ministère mais étions fort dubitatifs. De nombreux doutes ont été levés depuis et notre Conseil Syndical du 17 novembre a enregistré ces évolutions, tout en précisant clairement que nous étions encore loin du compte et que si les discussions restaient ouvertes, il ne saurait être question qu'elles durent trop longtemps sans que des perspectives claires soient tracées.

Les derniers échanges que nous avons eus avec le Directeur de la DE, dans le cadre du groupe permanent de travail dont nous avons obtenu la mise en place, nous montrent que cette volonté d'aboutir vite sur des évolutions concrètes a été entendue. Des discussions vont se tenir au cours du premier trimestre et nous entendons qu'elles débouchent sur des engagements clairs. Les deux premiers thèmes de travail porteront sur le recrutement et les carrières. Reconnaissons à nos partenaires qu'ils ont su, jusqu'à maintenant, répondre à nos demandes de dialogue et que les évolutions sont tangibles. Rappelons, à cet égard, que l'alignement des indemnités de nos collègues ET-EG et IO sur celles de nos camarades IA-IPR n'est pas une mince avancée, même si ceci ne peut être pour nous qu'une étape vers la mise en place d'une indemnité unique pour l'ensemble des inspecteurs territoriaux, exprimée sous forme de points de bonification indiciaire.

Le rattrapage de cette injustice que nous dénoncions depuis longtemps était pour nous une priorité ; nous ne pouvons que nous réjouir de cette incontestable victoire. Pourtant, celle-ci garde un goût amer quand nous voyons la réaction de certaines organisations syndicales qui affichent au grand jour tout le mépris qu'elles ont pour les IEN. Nous nous garderons toutefois de confondre ces organisations avec les inspecteurs qu'elles sont censées représenter et continuerons avec acharnement de défendre l'idée d'égale dignité des corps d'inspection qui nous semble la seule porteuse d'avenir.

Si nous pouvons nous féliciter du climat actuel, nous ne devons pas oublier que de très nombreux collègues restent en attente et s'impatientent légitimement. Notre priorité est claire : l'alignement des carrières des IEN de classe normale sur la classe normale des IA-IPR, en termes d'indices et de vitesse de promotion. D'aucuns nous disent que notre ambition est trop forte et nos revendications utopistes… N'étaient-ce pas les mêmes qui nous disaient, hier, que la fin de la hors-classe à la hors-échelle lettre A était hors de portée, puis que nous n'obtiendrions jamais la réévaluation conséquente des indemnités de charges administratives que nous réclamions ? Si l'idée d'égale dignité a un sens, alors elle doit avoir des conséquences : nos revendications sont donc, dès lors, réalistes.

Restons mobilisés et nous montrerons, demain, aux défaitistes comme aux opposants, que la fermeté de nos positions continue de guider notre action syndicale et ouvre le chemin à une plus grande cohérence du concept d'encadrement au sein du système éducatif.

C'est donc confiant, mais vigilant et résolu, que le SI.EN s'engage aujourd'hui dans la voie d'une discussion avec le ministère ; il doit être clair pour tous que celle-ci n'aura d'avenir que si elle débouche très vite sur des propositions concrètes et pertinentes.

Patrick ROUMAGNAC

Les membres du Bureau National adressent à tous les adhérents du SI.EN et à leurs proches, leurs voeux de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2005

Vie syndicale

L'agenda du Bureau National

3 novembre MEN/ Audience auprès de M. DESNEUF Directeur de l'Encadrement (Fr. GROSBRAS - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)

4 novembre - MEN/ Loi d'orientation/ Table-ronde " L'ouverture de l'école sur le monde d'aujourd'hui " (M. VOLCKCRICK)
- UNSA Education/ Préparation de la table-ronde sur les filières des lycées (Fr. GROSBRAS)
- MEN/ Comité central Hygiène et Sécurité (A. CADEZ)

5 novembre MEN/ Loi d'orientation/ Table-ronde sur " les premiers apprentissages " (M. VOLCKCRICK)

16 novembre - BUREAU NATIONAL
- MEN/ Commission de réforme (P. ROUMAGNAC)

17 novembre CONSEIL SYNDICAL

22 novembre Observatoire national de la Sécurité (A. CADEZ)

1er décembre - Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)
- UNSA Education/ Rencontre avec le SNIEN (P. ROUMAGNAC)

6 décembre Observatoire national de la Sécurité/Commission Sécurité Incendie (A. CADEZ)

8 décembre Observatoire national de la Sécurité/Séance plénière (A. CADEZ)

9 décembre UNSA Education/ Problématique du projet de loi d'orientation sur l'Education (P. ROUMAGNAC)

13 décembre - Réunion de travail avec le S.E. (P. ROUMAGNAC)
- Rencontre avec le Directeur de l'ONISEP (Fr. GROSBRAS)
- UNSA Education/ Exécutif fédéral (P. ROUMAGNAC)
- Préparation du CSE (P. ROUMAGNAC)

14 décembre - SI.EN/ Réunion de travail/ Secrétariat général 2nd degré
- réunion syndicale avec les IEN-IO (Fr. GROSBRAS -B. LESPES - P. ROUMAGNAC)
- UNSA Education : préparation de la contribution UNSA Education à la Résolution générale UNSA pour le congrès de mars 2005 (P. ROUMAGNAC)

15 décembre - MEN/ Direction de l'Encadrement / Installation et 1ère réunion du groupe de travail sur l'inspection (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
- SI.EN/ Groupe de travail préparatoire à la CAPN hors classe (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)

16 décembre - Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)
- CAPN hors classe (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - Fr. GROSBRAS - J-M. PETIT - P. ROUMAGNAC)

17 décembre Comité Technique Paritaire Ministériel (P. ROUMAGNAC)

21 janvier 2005 Bureau National

2 février 2005 Séminaire académique - Lille : Evaluation des inspecteurs

7 février 2005 MEN/ Direction de l'Encadrement : groupe de travail (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK) : le recrutement des inspecteurs

17 février 2005 MEN/ Direction de l'Encadrement : groupe de travail (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK) : le déroulement de carrière

L'inspection n° 93
Directeur de la publication :
Patrick ROUMAGNAC
Maquette : **Michel VOLCKCRICK**
Commission paritaire : **3 323 D73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **UNSA**
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

SI.EN - UNSA Education
23 Rue Lalande - 75014 PARIS
Tél : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

CAPN du 16 décembre 2004

63	M.	CHAUFFIER	Alain	POITIERS
64	M.	PONCHARD	Michel	REUNION
65	M.	COUEFFE	Alain	NANTES
66	M.	BIGOT	Emmanuel	LILLE
67	M.	FAVOREL	Guy	NICE
68	M.	MALADRY	Pierre	LILLE
69	M.	GREFF	Daniel	NANCY METZ
70	M.	DUMONT	Bernard	NANTES
71	M.	RIMBEAU	Jean-Pierre	POITIERS
72	M.	ROUSSE	Thierry	PARIS
73	M.	PASSAT	Daniel	29ème base
74	M.	SANSEN	Joël	LILLE
75	Mme	RIMBEAU	Elisabeth	POITIERS
76	M.	BESCOND	Michel	GRENOBLE
77	Mme	LAPEYRERE	Hélène	POLYNESIE
78	M.	CAVAILLES	Bernard	POITIERS
79	M.	COSTA	Yves	NICE
80	M.	VAULOUP	Jacques	NANTES
81	Mme	PASCAL	Martine	AIX MARSEILLE
82	M.	HARDUIN	Serge	TOULOUSE
83	M.	BORDIN	René	DIJON
84	M.	DEVINOY	Patrick	CLERMONT FD
85	M.	PUZIN	Frédéric	VERSAILLES
86	Mme	GILLOT-FAUGERAS	Catherine	CAEN
87	M.	WAVELET	Jean-Michel	NANCY METZ
88	Mme	GONDRAND	Hélène	GRENOBLE
89	Mme	WEIC	Annie	POITIERS
90	M.	TURELLIER	Pierre-Yves	BORDEAUX
91	Mme	BRYON	Isabelle	VERSAILLES
92	M.	BELLEVENUE	Christian	29ème base
93	Mme	PICAUD	Monique	29ème base
94	M.	SEWERYN	Patrick	POITIERS
95	M.	AVET-ROCHEX	Patrick	NICE
96	M.	ROGER	Jean	GRENOBLE
97	Mme	RAULT	Claudie	VERSAILLES

Liste complémentaire

98	M.	SILLAIRE	Alain	CRETEIL
99	M.	FUSTER	Philippe	DIJON
100	M.	ATTAL	Marco	LYON
101	Mme	GRATTAROLA	Monique	NICE
102	Mme	FAVRE	Odile	PARIS
103	Mme	LAMBIOTTE	Michèle	29ème base
104	Mme	BRETAGNOLLE	Annie	CRETEIL
105	M.	CREDEVILLE	Alain	29ème base
106	Mme	HAMOUCHI	Françoise	VERSAILLES
107	M.	DUBY	Michel	GRENOBLE
108	M.	MOLINES	Jean-Paul	STRASBOURG
109	M.	GIRERD	Robert	LYON
110	M.	DESTRES	Antoine	CAEN
111	M.	ALEXANDRE	Philippe	REIMS
112	Mme	GIRARD	Marie-Monique	NANTES
113	M.	FONTAINE	Pierre-Marie	LILLE
114	M.	AUDEBERT	Francis	LIMOGES
115	Mme	PLOUVIN	Marie-Aimée	LILLE
116	M.	ROUMAGNAC	Patrick	CLERMONT FD
117	M.	ROQUES	Gérard	MONTPELLIER
118	M.	MARTIN	Jean-Pierre	MONTPELLIER
119	M.	GAY	Philippe	RENNES
120	Mme	PITANCE	Marie-France	NANCY METZ
121	M.	MICHELIN	Joël	POITIERS
122	M.	COPPIN	Régis	AMIENS

CAPN du 16 décembre 2004

Accès à la hors-classe des IEN

Source : commissaires paritaires du SI.EN
Rappel : il s'agit de propositions soumises à la décision du ministre

Liste principale

1	M.	LUCAS	Patrice	ORLEANS TOURS
2	M.	DI MASCIO	Charles	CORSE
3	M.	BORY	Daniel	CLERMONT FD
4	Mme	FABIANI	Bernadette	ORLEANS TOURS
5	Mme	POURTIER	Chantal	STRASBOURG
6	Mme	DOUVRIN-BICCHIERAY	Josephine	GRENOBLE
7	M.	COTELLE	Jacques	LILLE
8	M.	CLEMENT	Jean-Claude	LYON
9	Mme	BRUIMAUD	Danielle	LIMOGES
10	M.	JULIEN	Gérard	BESANCON
11	Mme	ZAEPFFEL	Monique	CRETEIL
12	M.	CLABON	Yves	RENNES
13	Mme	DEGALLE	Michèle	ORLEANS TOURS
14	M.	DESCHAMP	Serge	REUNION
15	Mme	ROUGEOT	Yvette	STRASBOURG
16	M.	LE BIHAN	Michel	RENNES
17	Mme	CANNAC	Claude	MONTPELLIER
18	M.	AVELINE	Patrick	NANTES
19	M.	LUCENET	Régis	LIMOGES
20	Mme	BOUSQUET	Christiane	VERSAILLES
21	Mme	JOZEFIAK	Annie	AIX MARSEILLE
22	M.	MANCHE	Hervé	MARTINIQUE
23	Mme	CHAMPEAU	Michèle	ORLEANS TOURS
24	Mme	AUGER	Marie-Christine	AIX MARSEILLE
25	M.	SUC	Jean-Claude	CRETEIL
26	Mme	OUANAS	Hélène	VERSAILLES
27	Mme	CORNIER	Annette	ORLEANS TOURS
28	Mme	ROQUEFEUIL	Eliane	TOULOUSE
29	Mme	CHIARILLI	Nicole	LILLE
30	M.	LEFEVRE	André	AMIENS
31	Mme	BURG	Marie-Françoise	MONTPELLIER
32	M.	LORRAIN	Jean-Luc	REIMS
33	M.	LAVILLE	Jean-Pierre	VERSAILLES
34	Mme	FERREIRA DOS SANTOS	Annie	BORDEAUX
35	Mme	LALLEMENT	Fabienne	29ème base
36	M.	DUCHATEAU	Bernard	NANTES
37	M.	GADOMSKI	Patrick	LILLE
38	M.	BERNARD	Jean-Claude	AIX MARSEILLE
39	M.	DECROCQ	José	TOULOUSE
40	M.	LEGAY	Georges	PARIS
41	Mme	BOUYSSOU	Marie-France	ORLEANS TOURS
42	M.	DIEUDONNE DE CARFORT	Claude	REIMS
43	M.	ROUBY	Jean-Pierre	NICE
44	M.	WEBER	Maurice	DIJON
45	M.	PRILLEUX	Jean-Claude	ORLEANS TOURS
46	M.	GAULIN	Patrice	CRETEIL
47	M.	MARCANGELI	Antoine	AIX MARSEILLE
48	M.	CORNUEY	Jean-Marie	BORDEAUX
49	M.	PETIT	Michel	LYON
50	M.	CHARRIERE	Christian	CLERMONT FD
51	Mme	NAUMOVIC	Véronique	ORLEANS TOURS
52	M.	JACQUEMAIN	José	DIJON
53	Mme	ALEGRE-PRAGNERE	Henriette	BORDEAUX
54	Mme	FILLATRE	Mireille	MONTPELLIER
55	M.	BROCAIL	Jean-Marie	ORLEANS TOURS
56	Mme	ROSTY	Claire	VERSAILLES
57	M.	JEAN	Michel	NICE
58	M.	MARIE	Alain	DIJON
59	M.	HOARAU	Gilbert	REUNION
60	M.	ALAMOME	Jacky	NANTES
61	M.	BELMAS	Pierre	CRETEIL
62	Mme	GROSSE	Agnès	TOULOUSE

Notre métier

Audience du 3 novembre 2004 à la Direction de l'Encadrement

La délégation du SI.EN était composée de P. Roumagnac, F. Grosbras et M. Volckcrick

Des motifs de satisfaction :

1. Alignement des indemnités des inspecteurs :
Le budget 2005 a établi une augmentation des indemnités de charge administrative pour les inspecteurs, de l'ordre de 2 millions d'euros.
Le Directeur de l'Encadrement a annoncé l'alignement des indemnités pour tous les inspecteurs du second degré. Cela donne pour les IEN-ET-EG et les IEN-IO une indemnité de l'ordre de 7440 €, soit une augmentation de 26%. L'augmentation pour les IA-IPR étant d'environ 7%. Pour ce qui concerne les IEN du premier degré, l'indemnité passe à 3100 €, soit une augmentation là aussi de l'ordre de 7%.
Une réflexion sera à engager chez ces derniers pour obtenir un régime indemnitaire de même nature, c'est-à-dire qui intègre les "110 journées" au même titre que l'indemnité de circonscription.
Le directeur de l'Encadrement fait part néanmoins d'une certaine modularisation de cette indemnité qui pourra intervenir au sein de chaque corps en relation avec les missions effectuées. Nous serons vigilants bien entendu pour que ces variations soient les plus faibles possibles, mais nous apprécions que celles-ci ne se fassent pas en rapport avec le statut mais bien avec des missions.

2. Evaluation des inspecteurs :
Le décret est passé en Conseil d'Etat. Restent à mettre au point les arrêtés et les notes de service de la Direction de l'Encadrement sur les missions des inspecteurs et sur l'évaluation.
L'inspecteur aura à rédiger une lettre qui constituera l'état des lieux et le supérieur hiérarchique bâtira à partir de cet état des lieux et des objectifs à atteindre une lettre de mission pour 3 ans. A l'issue de ces 3 années, un rapport d'évaluation sera établi après entretien et l'inspection générale rédigera un rapport d'expertise. Dans l'immédiat et à titre transitoire, seuls seront exigés l'entretien et le rapport d'évaluation.
Sur le principe, nous sommes d'accord avec ces procédures d'évaluation qui placent tous les inspecteurs sur la même règle, sachant que, pour les IEN, les passages à la hors-classe continueront de se faire à l'échelon national avec des critères objectifs et que nous maintenons le pourcentage de 40% de hors-classe par rapport à la classe normale.

3. Groupe de travail permanent :
Le ministre a donné son accord sur la mise en place de ce groupe qui réunira des représentants du SI.EN avec les responsables de la D.E. Plusieurs questions seront rapidement en chantier : l'organisation du premier degré ; le redécoupage des circonscriptions dans un souci de rééquilibrage et en tenant compte du poids du privé ; le problème des missions qui alimente le critère de mobilité, etc. Mais il va sans dire que nous continuerons de mettre en avant nos revendications corporatives qui conditionnent le reste.

Conclusion :
Beaucoup de satisfaction donc face à ces revendications tant de fois mises en avant et qui sont enfin résolues. Même si le concept de "corps unique" reste tabou, certaines avancées nous laissent penser que nous pouvons espérer voir nos revendications indiciaires progresser elles aussi.
Il est temps à présent de montrer, par notre réflexion et nos écrits, que nous sommes un corps d'experts capables de faire avancer le système éducatif dans l'intérêt de tous les élèves.

Compte rendu rédigé par M. Volckcrick

Sommaire

Alignement des indemnités p 4
Bureau National p 5
Conseil Syndical p 6
Vie des académies - Lille p 10
Vie des académies - Caen p 11
Colloque p 12
Tribune libre : évaluation des IEN p 13
CAPN hors classe des IEN p 17
Tribune libre : liberté pédagogique p 20

Jean CELLA

Jean CELLA nous a quittés le 19 novembre 2004.
Nous, ce sont les anciens du SNIDEN de Paris, unis dans les années 80 comme les doigts de la main dans le travail et dans l'amitié.
Nous l'estimions profondément pour son professionnalisme, sa droiture, son goût du travail bien fait, sa foi pédagogique ; nous aimions son sourire affable, sa convivialité, l'équilibre parfait qu'il communiquait.
Cette mort précoce à 70 ans nous a consternés, profondément attristés.
Il a été enterré à Soissons le 24 novembre.
Né de parents italiens, il est arrivé à Paris à l'âge de quatre ans. Il se plaisait à raconter que, sitôt installés dans le 17e arrondissement - rue du Printemps - son père les avait réunis, lui-même, sa mère et sa sœur pour leur parler solennellement : en substance, "la France nous a accueillis, vous devez la respecter et suivre ses lois". Naturalisé Français, il s'est appliqué à soigner son langage et à transmettre le goût de la beauté de la langue, à l'oral comme à l'écrit.
Il passe brillamment le concours de l'inspection et exerce à Soissons avant de revenir à Paris où il est nommé Inspecteur-Professeur à Paris/Auteuil. Il travaille en contact étroit avec l'équipe de Franck MARCHAND, décédé récemment lui aussi. Il établit des contacts féconds avec des Inspecteurs et leur circonscription, le Centre AIS des Batignolles et différentes instances parisiennes : la RATP, l'Ecole de la Forêt en particulier, soucieux qu'il est d'ouvrir l'Ecole sur le monde extérieur. Bricoleur de haut niveau, cet expérimentateur minutieux en sciences naturelles et en physique, est également passionné de médecine. Pédagogue attentif, il met en pratique les valeurs fondamentales de l'Education nationale et de la République qu'il s'attache à transmettre.
Jean, un collègue et ami compétent, actif, chaleureux dont le souvenir nous accompagnera longtemps.
Nous disons notre vive sympathie à sa compagne Mireille, à sa fille Catherine et à son petit-fils Robin.

Colette Durand

Notre métier

Lettre de remerciement du secrétaire général du SI.EN

Monsieur le Ministre,

Suite aux informations que nous a communiqué Monsieur le Directeur de l'encadrement, nous tenons à vous exprimer notre satisfaction de voir les indemnités de charges administratives des inspecteurs de l'Education nationale du second degré revalorisées et alignées sur celles de leurs collègues inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux. Cette décision va pour nous, explicitement, dans le sens de la reconnaissance de l'égale dignité des inspecteurs, laquelle s'accordait mal avec les disparités antérieures que nous dénoncions depuis longtemps. Nous ne doutons pas que cette mesure s'inscrit dans une politique volontariste de votre part et qu'elle préfigure des évolutions à l'élaboration desquelles nous sommes tout prêts à participer. A cet égard il est clair que le groupe de travail animé par Monsieur le Directeur de l'encadrement aura à faire des propositions et que nous y tiendrons toute la place qui doit revenir à notre organisation, très largement majoritaire, pour représenter les attentes et les espoirs de notre corps. Nous sommes, comme vous, extrêmement attachés au respect des valeurs de l'école et nous avons à cœur, dans notre action quotidienne, d'aider les équipes pédagogiques à rendre plus efficace le service public d'éducation. De la maternelle aux portes de l'enseignement supérieur, dans toutes les spécialités et dans tous les types d'enseignement, les inspecteurs assurent, en liaison avec leurs collègues des autres corps d'encadrement, un pilotage de proximité qui doit contribuer à renforcer la mobilisation des enseignants. Leurs missions vont de l'animation à l'évaluation en passant par la formation. Experts reconnus, ils sont aujourd'hui en attente d'une réelle reconnaissance de leur engagement et de leurs compétences. Monsieur le Ministre, le pas qui vient d'être accompli va dans la bonne direction, mais, pour qu'il prenne tout son sens, il doit être suivi d'autres évolutions, marquant votre volonté de reconnaître le rôle des inspecteurs au sein du système éducatif. Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre indéfectible attachement au service public d'éducation que vous représentez.

Patrick Roumagnac

Extraits de la réaction du président du SNIA-IPR

Monsieur le Ministre

Lors de votre discours à la Mutualité, nous avions pris acte avec satisfaction, (...) de l'annonce de l'augmentation prévue de 2 millions d'euros pour les « corps d'inspection territoriaux ». Cette dernière expression, de plus en plus employée, ne correspond à rien de précis dans notre statut mais (...) nous attendions avec confiance le résultat des arbitrages. Grande est notre surprise de constater, en consultant le site d'un syndicat concurrent, que la décision a été prise et annoncée à ce syndicat à la faveur d'une audience à la D.E. Cette somme de 2 millions d'euros servirait essentiellement à mettre l'I.C.A des IEN-ET, EG et IO (soit 26 % d'augmentation) au niveau de celle des IA-IPR. Le reste permettant une augmentation moyenne de 7 % de l'ICA des IA-IPR et d'autres mesures catégorielles. Nous avons l'impression d'être les dupes non seulement sur la forme mais aussi sur le fond. Cette augmentation de l'ICA était une piste de revalorisation de carrière pour les IA-IPR (...). Piste qui permettait entre autre de favoriser un réel différentiel de traitement avec les corps viviers (...). Que tous les corps d'inspection voient leurs indemnités de charges administratives améliorées nous semble normal mais la déception du corps des IA-IPR est immense de voir l'indemnité de leurs collègues augmentée substantiellement alors que leur fiche de paye accuserait un bonus de quelques euros. (...). Cette « augmentation » sera perçue comme une marque de mépris envers les IA-IPR au moment où d'autres corps d'inspection ont vu leurs indemnités augmenter de manière plus évidente. Voila qui n'ira pas dans le sens d'un recrutement de qualité que nous souhaitons tous pour les IA-IPR. (...) L'égalisation des indemnités entre deux corps aux profils de recrutement très différents (une première dans notre système éducatif où les primes sont hiérarchisées) ne nous semble pas une priorité et sera comprise par les IA-IPR comme un nouveau pas vers le corps unique. (...) Nous pourrions facilement montrer qu'en plus du recrutement et du statut, les missions des IEN et des IA-IPR ne sont pas identiques. (...) Nos collègues IA-IPR ne comprendront pas que leur loyauté et leur investissement au service de la politique ministérielle soient récompensés de cette façon cavalière.

Michel Maginot

Le commentaire d'Andromède

Pour ma part, je trouve la réaction de Maginot très humaine (et le fait qu'il y ait un peu d'humanité au SNIA-IPR me le rendrait presque sympathique) avec une débauche d'arguments dont la naïveté est touchante, allant des promesses qu'il pensait avoir entendues à l'épouvantail de revendications identiques de certains corps enseignants, du détournement d'un projet d'augmentation d'ICA dont il revendique la paternité au spectre d'une baisse de qualité du recrutement des IA-IPR en passant bien évidemment par la perspective diabolique du corps unique ! Et pour couronner le tout, notre ami avoue ingénument qu'il a dû aller fureter sur l'espace protégé du site du SI.EN pour découvrir l'horreur des intentions de son ministre...
J'hésite pour ma part entre l'envoi d'un message de condoléances et des propos plus rassurants en soulignant que pour le moment au moins nos "chers collègues" IPR conservent pour eux seuls cette auréole d'IA que le SNIA-IPR se vante régulièrement d'avoir si vaillamment reconquise. Satisfaction peut-être provisoire mais ne faut-il pas parfois savoir se satisfaire de symboles... et se draper dans sa dignité plutôt que de se comporter comme de vulgaires IEN en ergotant sur quelques misérables euros ? O phénix de notre haute administration, cette leçon - si elle se confirme - vaut bien un fromage !

CAPN du 16 décembre 2004

Tableau d'avancement 2005 à la hors-classe des IEN : Compte rendu "technique"

1 - Contrôle des informations

En fonction de la liste des promouvables (communiquée huit jours avant la CAPN) et des compte rendus des CAPA adressés par les commissaires paritaires académiques, les commissaires paritaires nationaux ont procédé à un contrôle préalable des informations. Ces contrôles ont fait apparaître quelques divergences dont la liste a été transmise au ministère et les rectifications ont ainsi pu être effectuées en temps utile. Notre intervention a également permis de faire réintégrer sur la liste quelques collègues qui n'y figuraient pas du fait notamment d'interprétations restrictives des instructions contenues dans la note de service.
A noter par ailleurs que, suite à la demande que nous avions formulée en 2002 pour que les collègues recrutés par concours ne soient pas pénalisés par rapport à ceux qui sont recrutés sur liste d'aptitude, la date de recrutement était systématiquement indiquée sur les documents préparatoires.

2 - Possibilités d'inscription sur la liste 2005

Selon les données fournies par le ministère en début de CAPN, ce nombre s'établit à 97 en liste principale et 25 en liste complémentaire, soit un total de 122. Les 35 premiers promus passeront à la hors-classe dès le 1er janvier 2005.

3 - Propositions du ministère

Ancune proposition n'ayant été communiquée avant la CAPN, les commissaires paritaires du SI.EN ont demandé une suspension de séance afin d'examiner les propositions faites par le ministère. Ces propositions n'ayant pas été établies selon les critères habituels, il a été nécessaire de procéder à un examen attentif et de comparer avec les documents que nous avions préparés, ce qui a pris un temps relativement important et créé une tension assez forte avec le Directeur de l'Encadrement.
Il est apparu que le ministère avait croisé deux critères (ancienneté dans le corps et ancienneté dans le 9ème échelon) et procédé à un premier classement par "paquets" selon l'année d'accès au 9ème échelon et l'année de recrutement puis dans chaque "paquet" établi un ordre en fonction de l'ancienneté de recrutement... Notre désaccord portait essentiellement sur l'ordre de la liste ainsi que sur quelques collègues qui, répondant aux critères retenus, auraient dû figurer sur la liste.

4 - Interventions des commissaires paritaires du SI.EN

Dès la reprise de séance, les commissaires paritaires du SIEN sont intervenus pour qu'il soit tenu compte en priorité pour la première partie de la liste (devant accéder à la hors classe au 1/1/2005) de l'ancienneté au 9ème échelon et des départs en retraite à la rentrée 2005. La discussion qui s'est déroulée a permis d'obtenir satisfaction sur ces deux points et de convenir d'un accord sur l'ordre de classement suivant :
- de 1 à 35 : classement par ordre d'ancienneté d'échelon (jusqu'au 27/8/2000)
- de 36 à 69 : IEN ayant accédé au 9ème échelon du 1/9/2000 au 31/12/2000 et classés par ancienneté de recrutement (de 1984 à 1997)
- de 70 à 83 : IEN ayant accédé au 9ème échelon en 2001 et classés par ancienneté de recrutement (de 1984 à 1988)
- de 84 à 97 : IEN ayant accédé au 9ème échelon en 2002 et classés par ancienneté de recrutement (de 1984 à 1988)
- de 98 à 122 : IEN ayant accédé au 9ème échelon en 2001 et classés par ancienneté de recrutement (de 1988 à 1995)
- Même si cette combinaison des deux critères d'ancienneté dans le corps et d'ancienneté au 9ème échelon n'apparaît pas totalement rationnelle, elle traduit à l'évidence une avancée significative vers une prise en compte équitable de l'ensemble de la carrière.
- A noter que nos interventions n'ont pas permis d'obtenir l'inscription de six collègues qui, proposés par les recteurs, répondaient pourtant aux critères retenus, le ministère s'appuyant sur l'avis de l'Inspection Générale pour considérer que ces collègues avaient eu précédemment quelques difficultés justifiant que leur inscription soit différée.
- Compte tenu de la relative incertitude concernant la liste complémentaire, le Directeur de l'Encadrement a pris l'engagement de placer en priorité sur la liste 2006 (donc au 1/1/2006) ceux qui ne passeraient pas en 2005.

5 - Analyse de la liste

	Inscrits	Proposés	Non proposés	Total
9ème échelon	122	338	15	353
8ème échelon	0	43	0	43
7ème échelon	0	4	0	4
Total	122	385	15	400

A - Par rapport à l'ensemble des 400 promouvables

B - Par rapport à l'ancienneté dans le 9ème échelon et à l'ancienneté dans le corps
des 338 collègues remplissant les conditions pour accéder à la hors-classe et proposés par les recteurs

Ancienneté dans le corps (recrutement)	moins de 7 ans	entre 7 et 12 ans	plus de 12 ans	Total
9ème échelon avant le 2/7/01 (plus de 3,5 ans au 31/12/04)	0 / 37	68 /81	21 / 25	89 / 143
9ème échelon entre le 2/7/01 et le 30/8/02	0 / 10	14 / 48	14 / 19	28 / 77
9ème échelon après le 30/8/02 (moins de 3 ans au 1/9/05)	0 / 23	0 / 64	5 / 31	5 / 118
Total	0 / 70	79 / 193	40 / 75	122 / 338

6 - Remarques

- pour la troisième fois, aucun collègue au 7ème ou 8ème échelon n'est inscrit sur la liste, ce qui traduit bien la volonté de situer la hors-classe comme un prolongement normal de carrière ;
- c'est la date de recrutement qui a été systématiquement prise en compte (et non la date de titularisation), permettant ainsi un traitement équitable entre les collègues recrutés par concours et ceux recrutés par liste d'aptitude, avec un minimum d'ancienneté dans la fonction qui s'établit de fait à 7 ans ;
- sous réserve du passage effectif hors classe de tous ceux qui sont inscrits sur la liste, il restera encore au 1/9/2005 environ 103 collègues qui seront au 9ème échelon depuis plus de 3 ans (dont 47 recrutés depuis 1998) auxquels il conviendra d'ajouter ceux qui à cette date rempliront également la condition de mobilité.

Pour les commissaires paritaires du SIEN,
Daniel Gauchon

formance du système éducatif passe, entre autres facteurs, par le développement des compétences des maîtres et par la nécessité d'approcher avec un peu plus d'objectivité les effets de l'action éducatrice sur la réussite des élèves.
Or, les études de sociologie du travail convergent aujourd'hui sur trois idées importantes :

- si résultats on peut estimer, c'est de moins en moins les résultats des individus et de plus en plus ceux des équipes ou des unités de travail ; c'est une évidence pour l'école depuis longtemps, et pourtant l'inspection individuelle, très (trop ?) marquée par la notion de contrôle, reste un pilier intangible ;
- à la notion de compétence individuelle s'ajoute et se combine de façon dialectique celle de compétence collective, dont il faut reconnaître qu'elle est malaisée à cerner ; pourtant le concept de polyvalence dans l'enseignement du premier degré évolue et nous aurions tort de sous-estimer les changements qui s'opèrent ;
- enfin, même dans l'entreprise pilotée par le profit, on commence à s'apercevoir que l'évaluation ne saurait porter sur le résultat brut (de l'individu ou du groupe) mais sur le degré d'atteinte d'objectifs en partie négociés au départ et en tout cas connus, ré-évaluables en cours de route, avec l'idée d'engagements réciproques de la hiérarchie et des opérateurs; l'expérience des REP et de leurs " contrats de réussite " se situe complètement dans cette optique, or quelles conséquences en avons-nous tiré pour l'inspection ?

Quelle place pour l'inspecteur du premier degré dans l'organigramme ?

Les enseignants du premier degré devenus catégorie A, il est légitime de se demander si la création d'établissements du premier degré ne finira pas par s'imposer. Si les directeurs d'école deviennent des chefs d'établissement, y aura-t-il encore de la place dans l'organigramme pour l'IEN CCPD dans sa configuration actuelle ? Et faut-il craindre, ou souhaiter, la " dilution " de l'inspection primaire dans un modèle inspiré de celui de l'IA-IPR ? Contrepoint et clin d'œil au dossier du SNUipp : nombre de professeurs de collège se plaignent de ne pas voir suffisamment leur inspecteur et envient aux maîtres du primaire leur " relation privilégiée " avec l'IEN.
Certes, on peut toujours penser que cette question n'est pas vraiment à l'ordre du jour. Il y a d'un côté le problème délicat de l'écart de conditions entre les zones fortement urbanisées et les secteurs ruraux. Il y a aussi la forte opposition des enseignants à cette évolution, tandis que pour d'autres aspects on hésite moins à demander " l'alignement " sur le second degré.
Quelle que soit l'option de structure qui sera retenue - et nous savons bien qu'au fond l'organisation importe moins que les fonctionnements - la mission d'évaluation qui nous attend est, on l'a vu plus haut, gigantesque et d'une importance capitale pour garantir la qualité de l'école aujourd'hui. Mieux partager nos missions et nos tâches avec de futurs hypothétiques chefs d'établissement du premier degré, ou avec les directeurs d'école actuels, quoi de plus naturel, quoi de plus nécessaire ? De fait, c'est en partie le cas actuellement : ne serait-il pas plus transparent et donc plus efficace pour les maîtres que cette mission des directeurs d'école soit officialisée ? Notre " polyvalence " nous prémunit efficacement contre les risques de dilution dans le modèle de l'IA-IPR de spécialité. Ce partage serait un gain indiscutable pour nous en indépendance d'esprit, condition essentielle de l'exercice de notre métier. Il serait aussi un gain appréciable dans la réduction de nos charges administratives, nous rendant plus disponibles pour assurer des missions qui sont déjà les nôtres : expertise des projets, formation des maîtres, démarche de contractualisation ; et pour relever les défis qui s'annoncent : audits des écoles et des dispositifs pédagogiques et éducatifs…
Dans ce contexte, il est inévitable que nous nous interrogions aussi sur le cadre d'exercice de notre mission. La question des territoires appelle très certainement une réflexion plus approfondie qui échappe à cet article. Toucher à un élément du système revient à tout " détricoter " ; on sait qu'il s'agit d'un sujet sensible, pas seulement pour les IEN attachés légitimement à une circonscription où ils peuvent garantir d'un minimum de continuité du service public. La question du département, dans ses rapports avec l'académie-région, est posée déjà depuis quelques temps. Contentons-nous de quelques remarques.
Le bassin d'éducation, conçu pour le moment comme un lieu de réflexion, est-il qualifié pour devenir le nouveau cadre d'exercice des missions d'inspection du premier et du second degré ? S'il devait se superposer aux structures existantes, alors il ne serait qu'un échelon bureaucratique de plus à l'utilité contestable. Pourtant, il pourrait être, même dans l'état actuel, un outil du renforcement de la cohérence premier / second degré et un lieu de collégialité intéressant au plan fonctionnel.
D'un autre côté, il est évident que dès à présent le cadre d'exercice de l'IEN déborde de la circonscription : les IEN CCPD se voient de plus en plus souvent, et en nombre, confier des missions départementales, quelques fois académiques ; les groupes de réflexion et de travail se multiplient ; la formation des maîtres est départementale et le fonctionnement par cahier des charges et appel d'offres contribue à globaliser les réponses en fonction des besoins d'ensemble et non plus seulement des territoires ; dans nombre de départements les charges d'inspection et celles de suivi des nouveaux enseignants commencent à être distribuées ; la mise en place de l'accompagnement des néo-titulaires a conduit à mutualiser les ressources des circonscriptions. On pourrait encore citer d'autres exemples.
Il y a sûrement à inventer encore de nouveaux modes de coopération entre inspecteurs, tant il est vrai que nous ne pouvons prôner le travail en équipe dans les écoles et ne pas nous y astreindre. Tant il est vrai aussi que la qualité de l'évaluation dépend beaucoup du croisement des regards.
L'inspection, qui est le " noyau dur " de notre métier, est très certainement en train de prendre des formes nouvelles. En évaluant plus qu'on ne contrôle ou qu'on ne conseille, en prenant en compte la dimension collective du métier de professeur, l'inspection tend à devenir un moyen, parmi d'autres bien sûr, de valoriser et de valider le développement et l'approfondissement continu des compétences professionnelles des maîtres au cours de la carrière.
En soulevant ces questions, je souhaite contribuer et appeler au débat. Attirer aussi l'attention sur un enjeu. A la veille de la nouvelle loi d'orientation, saisissons l'opportunité pour que notre profession soit dignement revalorisée. Pour cela, nous devons être audacieux dans la vision du métier qui se dessine pour les prochaines années. Ce sera l'une des façons de peser efficacement dans la négociation avec les autorités et de conserver notre crédibilité vis-à-vis des enseignants que nous encadrons.

Yves Zarka, IEN-CCPD - Paris.

Nos collègues publient

«Dis-moi, grand-père»
ou Le bonheur est dans le pré
Roman par Maurice Mabilon
Inspecteur honoraire de l'Education Nationale
Membre de la Société des Gens de Lettres (SGDL)

Ce récit romancé conte les vacances campagnardes de Pierrot dit Canard, un jeune garçon accueilli chez son aïeul maternel durant l'absence de ses parents qu'une mission professionnelle retient en Orient.
Si Pierrot est curieux de tout, grand-père Gérard, homme d'expérience a réponse à tout dans tous les domaines, littérature, histoire, géographie, biologie, écologie, musique, beaux-arts… En outre il s'y entend pour organiser de bien agréables loisirs.
" Dis-moi Grand-père " s'adresse à tout public mais les intentions pédagogiques y sont manifestes. L'ouvrage peut sans doute convenir à de jeunes lecteurs du cycle des approfondissements (CM2 voire bons lecteurs du CM1) et à des élèves de collège. Chaque chapitre se présente sous la forme d'une petite nouvelle (42 chapitres au total). Un lexique établi à la fin de chacun permet une lecture suivie personnelle. C'est aussi un ouvrage qui peut avoir sa place dans les BCD et les CDI.
394 pages au format 14X22,5. Editions " le Manuscrit "
A commander chez l'auteur
Tel : 03.26.85.58.03
Mail : maurice.mabilon@wanadoo.fr
Joindre à la commande un chèque de 31 €, port inclus

Bureau National du 16 novembre 2004

P. Roumagnac fait état des 3 points qui ont été évoqués lors de l'audience du 3 novembre avec P. Desneuf , Directeur de l'Encadrement : l'alignement des indemnités des inspecteurs, l'évaluation des inspecteurs et la mise en place d'un groupe de travail permanent.

1. Indemnités des inspecteurs

Les membres du Bureau actent le principe d'une avancée significative dans la mesure où nous avons un alignement complet des indemnités des IEN du second degré sur celles des IA-IPR. Cela correspond à une revendication qui date de longtemps et nous ne pouvons que nous en réjouir à la fois d'un point de vue financier et aussi sur le plan symbolique. Le ministère a fait un pas de plus vers l'égalité de traitement de tous les inspecteurs et vers le corps unique.
P. Roumagnac se charge de faire rapidement un courrier de remerciement au Ministre de l'Education Nationale et un communiqué de presse.
En ce qui concerne les IEN du premier degré, l'augmentation de 7% est à hauteur de celle des IA-IPR et les maintient au même niveau. La seule différence tient aux "110 journées" qui sont considérées comme un remboursement de frais de mission mais qui ne sont pas revalorisées et rarement payées en temps et en heure. Dans la mesure où toutes les primes et indemnités devraient être prises en compte à partir du 1er janvier 2005 dans le calcul de la retraite, et dans la mesure où cela va bien dans le sens du corps unique, il semble intéressant de demander à présent à ce que ces "110 journées" soient considérées comme une indemnité de charges administratives et intégrées à la fiche de paie.
Et il faudra rapidement que ces indemnités soient traduites en terme de NBI
Nous resterons simplement vigilants sur la part de variation que la DE souhaite mettre en oeuvre dans ces indemnités en fonction des missions effectuées et sur le type de mission prise en compte.

2. Evaluation des inspecteurs

Ce point a été beaucoup discuté. 2 questions importantes se posent en effet : quel sera l'évaluateur et quel le but de cette évaluation ?
Le principe adopté est celui d'une lettre de mission et d'une évaluation conduites et signées du recteur, supérieur hiérarchique de tous les inspecteurs. C'est le recteur qui pilote et qui évalue le fonctionnement du premier et du second degrés.
L'Inspecteur Général pour sa part dispose du regard extérieur et expert qui permet de dire si le travail de l'inspecteur va bien dans le sens des orientations et s'il est en mesure d'atteindre les objectifs fixés.
Tout le problème tient à la lettre de mission qui devra être réellement négociée.
Il n'empêche que si cette procédure ne vise qu'à vérifier le travail des inspecteurs, elle est particulièrement coûteuse et pas d'un intérêt majeur dans le contexte actuel.
Si par contre elle vise à faire progresser le système éducatif, alors il nous paraît important qu'elle s'inscrive dans un plan de travail académique négocié, à l'intérieur d'un projet académique en cohérence avec les priorités nationales.

3. Groupe de travail permanent

Il est évident que ce groupe devra se mettre très rapidement en place pour que les décisions qui seront prises puissent être budgétisées dès 2006. Le point essentiel qui sera évoqué et qui constitue un mandat du congrès de Montpellier concerne la revalorisation indiciaire des IEN avec l'indice hors-échelle A en fin de classe normale.
Pour le reste nous sommes prêts à réfléchir à la réorganisation du premier degré comme le souhaitent le ministère et la direction de l'Encadrement.

4. L.O.L.F. (Loi Organique des Lois de Finances)

Beaucoup d'incertitude sur cette loi votée à l'unanimité des parlementaires qui veulent avoir un regard complet sur le budget de l'Etat. Les quelques académies expérimentales montrent que la transparence n'est guère de mise et que les inspecteurs n'ont pas été associés aux décisions. Dans l'académie de Bordeaux par exemple, un groupe de pilotage a été mis en place qui ne comporte pas d'IEN.
Il nous faudra nous montrer vigilants et exiger d'être formés et informés de cette nouvelle façon de gérer le budget de l'Etat dont le principe est la fixation des objectifs qui déterminent ensuite les moyens à y attribuer.

5. Loi d'orientation

Les grandes lignes devraient être annoncées sous peu. Pour l'instant, les membres du cabinet du ministre organise des tables-rondes avec les organisations syndicales. Le SI.EN a été impliqué dans 3 tables-rondes au sein de l'UNSA Education. La fédération a élaboré un document qui fixe ses orientations. La discussion au sein du BN montre que le SI.EN peut formuler un certain nombre de remarques et de critiques sur ce texte qui s'inscrit dans la continuité de la loi de 89 mais dont le titre comporte le terme de «réforme» qui suppose des changements importants.
Nulle part ce texte ne met en avant les moyens nécessaires, mais il annonce une "obligation de résultats". Le premier degré est peu cité, ce qui laisse supposer une grande frilosité quant à sa réorganisation.
La fin du document qui oppose la fonction d'encadrement avec celle de contrôle hiérarchique et qui reste ambiguë sur le pilotage pose question pour les inspecteurs du premier degré en particulier.
Le SI.EN n'a pas trop vocation à réagir à chaud sur les problèmes de fond mais il s'exprimera sur la loi d'orientation qui se prépare.

Conseil syndical du 17 novembre 2004

Intervention du secrétaire général

L'objet de l'intervention n'est pas centré sur les revendications engagées ces dernières années comme le corps unique à long terme et l'alignement des carrières sur celle des IA IPR, mais sur les actions actuelles auprès du ministère et ce qu'il en résulte.

Indemnités de charge administrative :

Le ministère avait déjà promis l'année dernière l'alignement de l'indemnité de charge administrative sur celle des IA-IPR. Il vient d'accepter cet alignement par le vote du budget à hauteur de 2 millions d'• . Cette somme correspond à une augmentation de l'indemnité de 7% pour les IA-IPR ce qui la porte à 7400 • et de 27% pour les IEN-ET-IO qui s'aligne également à 7400 •. C'est une avancée significative du SIEN qui se révèle aussi très symbolique puisque notre organisation est seule à porter cette revendication. Se pose néanmoins le problème sur l'indemnité forfaitaire dite des 110 journées des IEN du 1er degré.

Passage à la hors classe

Le nouveau directeur de l'Encadrement est en place. Il ne devrait pas y avoir de changement sur les modalités de classement pour la hors classe mais il faut rester vigilant car l'évaluation envisagée des IEN risque de donner des idées à certains. Il n'est pas question de remettre en cause le classement alphabétique, et le ministère abonde actuellement dans ce sens. Le « mérite » ne doit pas influer sur le passage à la HC. Ce passage reste problématique puisque le blocage actuel se situe au 9ème échelon à l'indice 733. Un alignement sur la classe normale des IA-IPR est demandé.

Nous constatons par ailleurs une certaine iniquité dans les règles de mobilité suivant les académies. A défaut de la suppression de cette clause, il serait nécessaire d'établir de nouvelles règles.

Evaluation des Inspecteurs :

- Celle-ci devrait s'établir sur 2 registres ; un lié à la personne ; l'autre lié au système. Le décret concernant l'évaluation des IEN est paru. Nous ne sommes pas d'accord avec le contenu dans son détail, mais nous sommes d'accord sur le principe. Pour l'instant, nous avons obtenu la constitution d'un groupe de travail sur ce sujet. Y serait prévue une composition identique à celle de la CAPN (4 SI.EN + 1 SNPIEN). Ce groupe aurait à faire des propositions, à traduire, selon nous, en mesures intégrées à la Loi de Finances 2006 (donc pour mars 2005).

Redéploiement des emplois :

Il nous faudra éviter de ponctionner certaines académies pour redonner à d'autres.

Recrutement des IEN :

On ne constate pas à l'heure actuelle de baisse de candidature au concours.

Conclusion :

Des réformes se préparent et il faut être prêt à réagir. Le groupe de travail permanent doit produire pour fin mars de manière à être prêt pour la prochaine loi de finance. Si le ministère ne manifeste aucun geste de bonne volonté sur de nouvelles avancées il faut se préparer à une action revendicative.

Election au Bureau National

2 postes étaient à pourvoir et 5 candidats étaient volontaires. **Ginette Kirchmeyer** et **Régis Decofour** ont été élus.

Régis Decofour lors du Conseil Syndical

Le secrétaire général remercie aussi les 3 autres candidats et espère qu'ils participeront au prochain renouvellement.

Intervention des Responsables académiques :

Académie d'Orléans-Tours

(Annie GUIBERT)

Les IEN du premier degré constatent qu'ils n'ont pas d'existence aux yeux du recteur. Un exemple : lors du départ du Recteur : les chefs d'établissement, les IA-IPR, les IEN-ET ont été invités, mais pas les IEN 1er degré.

Aujourd'hui, l'IA-DSDEN est sommé de répondre sur le champ à toute demande émanant du Préfet. C'est un rempart qui a sauté. Lescollègues sont exaspérés devant l'alourdissement des charges. Sans doute seraient-ils prêts à se mobiliser, mais pas pour des actions «jusqu'au boutistes» (ex : bloquer le CRPE).

Académie de Créteil (Guy BECRET)

La CAPA s'est déroulée sans difficulté, avec des documents bien renseignés par l'administration et fournis dans des délais satisfaisants aux représentants du SI.EN, seuls élus à la CAPA de Créteil.

Le représentant académique fait état de l'inquiétude des collègues quant aux effets indirects de la mise en œuvre de la LOLF sur les frais de déplacement et les frais de gestion quotidienne des bureaux ; ils craignent d'avoir encore à sortir de leurs deniers personnels l'argent nécessaire au bon fonctionnement du service public dans leur domaine d'intervention. Ils considèrent d'autre part que la répartition des moyens n'est pas lisible. Les IEN chargés de l'enseignement technique dans l'Académie demandent des lettres de mission valant clause de mobilité pour pouvoir candidater à la hors classe le moment venu, en particulier dans les spécialités dites rares où tout changement de poste implique changement géographique important, avec tous les désagréments que cela amène sur le plan familial.

Les collègues se plaignent de l'augmentation des charges de travail avec la conséquence importante d'avoir à répondre à toutes les demandes dans l'urgence, au lieu d'effectuer un véritable travail de fond. Les missions fondamentales souffrent de cette parcellisation des tâches.

Evaluation des inspecteurs

se perçoivent comme directeurs de circonscription, sous-directeurs départementaux. Ce n'est pas ma conception, mais il me semble nécessaire d'ouvrir le débat car, après tout,la création inéluctable, à plus ou moins long terme dans le premier degré d'établissements publics nous amènera à reposer la question du positionnement des inspecteurs. Peut-être nos collègues craignent-ils de ressembler aux IPR du second degré, enfermés dans leur expertise disciplinaire et dans leur rectorat. Mais rien n'empêche de concevoir différemment le métier, de donner priorité au travail de la professionnalisation des enseignants, de conforter ce qu'il y a eu de positif et d'utile dans les pratiques du premier degré: présence, proximité, animation, équipe de circonscription, etc.

Je pense que nous ne nous posons pas assez ces questions. D'autres ne s'en privent pas qui pensent à notre place en veillant à ce que nous restions confinés dans cette culture "primaire", hiérarchique, "départementale". Le statut de 1990, à défaut de concrétiser le corps unique, faute de courage politique, a le mérite de créer les conditions d'une évolution vers ce but : il énonce les compétences communes aux corps existants, (c'est l'article 2), il supprime le "d" de l'IDEN (donc il extrait celui-ci de la hiérarchie administrative), il définit la circonscription comme une mission attribuée par le recteur et comme le lieu où s'exercent les compétences d'inspection et d'évaluation. Voulons-nous restaurer le "D"? et donc renoncer au corps unique... que nous revendiquons ?

Enterrer le statut de 1990 serait une aubaine pour les organisations réactionnaires qui regroupent de nombreux IPR-IA et autre société des agrégés. Ce statut, malgré ses insuffisances, nous a offert, pour autant que nous ayons la volonté de nous en saisir, un cadre de liberté nécessaire aux positionnements spécifiques que requiert l'évaluation, l'animation, la médiation et l'accompagnement des enseignants. Ce cadre, soyons réalistes, nous est contesté, comme en témoigne le développement du "harcèlement administratif" qui, pour les IEN est la forme exacerbée du pouvoir hiérarchique dont les IA sont les acteurs principaux. Il est à craindre que la lettre de mission ne soit qu'un avatar supplémentaire de cette dérive qui n'a rien de fortuit ni d'innocent.

Certes, nombre de nos "pilotes" du système s'estiment modernes en développant la pratique de la lettre de mission. C'est à croire qu'ils sont "naïfs" ou incultes en matière de sociologie du travail. La réalité est bien plus triviale : la croyance en l'efficacité dès lors qu'est postulé le "résultat attendu" masque mal l'extension du pouvoir sur l'autre, la négation de sa contribution et de son potentiel. Si tout cela aboutit, cela signifiera, je le crains, que l'exercice du métier d'inspecteur, tel que le statut en définit les contours, n'est plus garanti. Et c'est l'indispensable contrôle syndical qui sera rendu inopérant...

L'inspection des maîtres : quelles perspectives ?

A la lecture de l'article de M. Volckcrick dans le bulletin N° 92 du SI.EN, lequel fait référence au dossier du SNUipp sur l'inspection, je n'ai pu que partager la réaction argumentée de notre collègue. Sa tribune rappelle avec une force tranquille des faits qui méritaient d'être soulignés. En particulier, il a eu raison d'insister sur la diversité des prises d'indice et leur mise en relation, opérations qui sont la marque d'une véritable évaluation de l'activité des maîtres conduite par l'inspecteur dans le croisement des regards.

Sans revenir sur ce qu'il a dit et bien dit, je souhaite plutôt ici prolonger la réflexion en m'inscrivant dans un débat plus large, qui porte sur l'évolution de notre métier dans le contexte des changements déjà opérés et de ceux qui semblent s'annoncer.

Commençons par observer ce qui se passe ailleurs. L'inspection primaire " à la française " n'est qu'un modèle parmi d'autres, situé entre le modèle du contrôle centralisé tel qu'on l'observe par exemple en Angleterre et en Nouvelle-Zélande et celui de l'inspection par les pairs observé en Finlande où l'inspection a été abolie en 1991. Je renvoie ici à la très intéressante lecture de l'article de Anton De Grauwe dans le N° 145 de la Revue française de pédagogie.

Constater que nous ne détenons pas la vérité ne doit pas conduire à rejeter un modèle qui est ancré dans notre histoire. Cette relativisation géographique incite cependant à penser des évolutions possibles.

Et ce d'autant plus que nous sommes à la veille d'une nouvelle loi d'orientation sur l'éducation. Et tandis que partout on réaffirme sans équivoque le métier d'inspecteur comme celui d'un cadre, contribuant au pilotage, au management et à la gouvernance du système éducatif.

Comment en effet garantir que des fonctionnements, qui ont certes fait leurs preuves, puissent continuer d'accompagner efficacement les changements qui se profilent ?

L'inspection constituant le cœur de notre métier, c'est elle qui doit être au point de départ de la réflexion. Pour cela, il convient tout d'abord de rappeler une évidence : le " processus inspectoral " met en jeu de nombreux acteurs, au premier rang desquels se placent les enseignants et les inspecteurs, mais pas seulement. Ensuite, voyons brièvement quelles sont les évolutions que connaît le système éducatif en France qui sont susceptibles d'interroger l'inspection du premier degré. Pour notre part, nous voyons trois faits qui, pour être d'ordres différents, nous semblent significatifs.

a) La création du corps des professeurs des écoles, recrutés à la licence, donc catégorie A, donc personnel de conception susceptible d'exercer une fonction d'encadrement ; en rappelant au passage que les instituteurs ne représentent plus que 27% des enseignants du 1er degré.

b) Les essais de remaniement en cours du statut des IEN (ceux-ci toujours recrutés à la licence) et des IA-IPR révèlent la disparition du terme " inspection " au profit de ceux de contrôle, d'évaluation, de conseil, d'expertise.

c) Enfin, signalons, pour y revenir plus loin, la mise en place de la LOLF.

Ces constats m'amènent à poser deux questions.

Quelle inspection des maîtres pour quelles finalités et par quelles pratiques ?

En dépit des évolutions que nous venons de mentionner, et sans doute parce que les conséquences n'en ont pas été pleinement tirées, il me semble que nous butons toujours sur deux grands obstacles.

Le premier est celui de la prise en compte de la dimension collective des métiers dans l'éducation, en particulier celui des maîtres et celui des IEN. Je n'ignore pas les tentatives que, les uns et les autres, dans des conditions parfois insupportables d'alourdissement de nos charges de travail qu'il faut continuer de dénoncer, nous essayons de mettre en place : inspections de cycle, inspections d'école, inspections de RASED, etc. Or, si ces expériences sont intéressantes et appréciées, elles ne semblent guère valorisées ni recevoir de prolongements. Pour en avoir mis en place personnellement, je peux témoigner de la surcharge de travail pour l'inspecteur, autant que de l'accueil très positif qu'elle a reçu des enseignants. Il faudrait pouvoir comparer ces expériences entre elles et avec l'inspection individuelle, évaluer leur impact, en débattre ouvertement.

Le second obstacle est celui de la fréquence des inspections, avec la difficulté qu'il y a à respecter la périodicité des trois ans, tout en s'interrogeant sur la pertinence de cette fréquence théorique, quand on sait que dans nombre d'entreprises les évaluations sont annuelles et que la réforme en cours pour les personnels ATOS établit cette périodicité à deux ans.

Il apparaît donc légitime de revisiter le processus inspectoral, que ce soit sous l'angle de ses modalités comme de ses buts, et ce d'autant plus que personne ne remet sérieusement en cause la nécessité et le principe de l'inspection, au risque évident de laisser l'évaluation des personnels échapper à l'employeur et à la nation, avec toutes les dérives que l'on imagine.

Dans le triptyque contrôle / évaluation / conseil, il est clair que le " maillon faible " est celui de l'évaluation. Non que nous ne sachions pas faire, mais parce que, au-delà des obstacles signalés ci-dessus, cette culture de l'évaluation demeure bien timide dans le système éducatif, en dépit des progrès indéniables accomplis.

Or, la mise en place de la LOLF nous rappelle opportunément que l'amélioration de la per-

Tribune libre

Evaluation des inspecteurs

C'est la question essentielle et celle qui doit nous interpeller réellement. En fin de compte, que cherche le ministre derrière ce texte ? S'agit-il vraiment, comme le dit le directeur de l'encadrement de «s'aligner» sur des directives européennes et de mettre tous les cadres de la fonction publique sur la même ligne ? S'il n'est question que d'évaluer le travail des inspecteurs, c'est-à-dire de comptabiliser le nombre d'inspections, de vérifier que les relations sur le terrain sont bonnes tant avec les enseignants qu'avec les élus locaux, que la carte scolaire ou les cartes de formation sont bien menées, quel est le besoin de sortir un nouveau décret et de mettre en place un protocole qui ne semble guère satisfaire les évaluateurs que sont les inspecteurs généraux eux-mêmes ? S'il s'agit par contre d'évaluer par notre intermédiaire l'évolution du système éducatif, peut-être faudrait-il simplement commencer par reprendre la masse de rapports d'inspection produits chaque année, non seulement pour apprécier l'essentiel de la qualité du travail réalisé mais aussi la prise en compte des orientations nationales et académiques. Pour finir, la lettre de mission négociée pourrait commencer par une exigence de notre part d'une prise en compte effective de nos écrits et des analyses multiples que nous réalisons au quotidien. Refuser l'évaluation ou la subir sont tout aussi dangereux, faire en sorte qu'elle serve véritablement à faire progresser le système éducatif dans l'intérêt de tous les élèves constituerait peut-être une garantie de reconnaissance de notre travail.

" La méthode bureaucratique provoque une dévaluation et une instrumentalisation des procédures d'évaluation, car celles-ci sont suspectées d'être en fait du contrôle déguisé auquel il faut donc répondre par les conduites de ruse habituelles, propres aux cercles vicieux bureaucratiques." Demailly Lise, L'obligation de résultats en éducation, in "Administration et Education", n°2, 2003.

Je ne crois pas qu'il suffit de rédiger une lettre de mission pour, quelque temps plus tard, " mesurer les écarts " et se trouver " en évaluation ". Je ne crois pas que les dsden dont je ne remets pas en cause les compétences administratives soient des évaluateurs. La lettre de mission procède d'une perversion de l'évaluation, sous des aspects de sur-modernité. Elle va être négociée, cette lettre. Sans aucun doute. Et la perversion, c'est que les IEN qui la rédigeront contribueront à faire porter la totale responsabilité de l'échec inévitable - car la nature même du métier inclut l'incomplétude, la complexité et l'incertitude - sur eux-mêmes. L'évaluation dénaturée, réduite au contrôle, dans un rapport d'évaluateur à évalué, dans une relation hiérarchique contribue à la souffrance des évalués. Parce que le réel du travail résiste au contrôle, parce que le réel du travail se signifie dans le processus d'évaluation et avec quelle difficulté.Est-ce à dire qu'il faut refuser l'évaluation et le contrôle ? Certes pas. L'évaluation est nécessaire, comme le contrôle, mais l'évaluation éthique et pas technique. Combien d'IEN seraient renvoyés à leurs chères études si on arrivait à repérer qu'il n'y a pas corrélation entre ce qui a été prévu dans leurs missions et ce qui advient dans le réel. Je refuse que mes compétences soient référées à une lettre de mission. Je préfère, dans une perspective de contrôle qu'il y ait un référentiel commun à tous les inspecteurs. Référentiel officiel, légal, contrôlé par les organisations syndicales en particulier, et d'autres acteurs. Je ne veux pas de petites phrases produites dans les officines départementales, ambiguës, interprétables. Je veux que ma conformité soit reconnue à l'aune de critères établis légalement. Je ne développe pas outre mesure, mais c'est ainsi que j'agis quand j'inspecte. Le contrôle que j'exerce – et qui n'est pas facile tant les textes auxquels je puisse me référer sont nombreux, contradictoires, interprétables. Le contrôle s'inscrit effectivement en position hiérarchique. Il y a bien un contrôleur et un contrôlé. Encore une fois, pour être clair, je ne refuse pas l'épreuve – c'en est une – du contrôle, mais il faut que cette opération s'effectue légalement. Pour ce qui concerne l'évaluation, il s'agit de bien autre chose. " Une fondation de valeurs " ! Une attribution de valeur. " Il y a évaluation parce qu'on ne sait pas". Voilà ce que dit Guy Berger. Voilà ce que nous avons tenté d'illustrer dans notre métier par la pratique de l'accompagnement, de la médiation et de l'animation des groupes qui sont les formes individuelles et collectives de l'évaluation. L'évaluation suppose la confiance et une éthique. Celle-ci est fondée sur la valeur – mutualité. Pour évaluer, il faut être au moins deux. Pourquoi faut-il qu'il y ait un expert qui sait et un ignorant qui devrait savoir ? Non, en évaluation, c'est la parole qui construit un problème professionnel, toujours posé dans la singularité et qui est traité par effet d'évaluation. L'évaluation est tout simplement d'essence démocratique.

Enfin, " but not least " je continue à affirmer que le dsden est le plus mal placé pour contrôler notre travail, encore moins pour l'évaluer. Je ne reprends pas l'argumentaire sur le corps unique, je conteste le statut de " supérieur hiérarchique " de l'ia-dsden. Que nombre de collègues le pensent et qu'ils se comportent en subalternes, je ne le nie pas, même si cela me navre, tant j'ai une haute idée de notre métier.Pour sortir du piège de la pseudo-évaluation par " le supérieur hiérarchique direct ", je propose que ce soit le recteur pour tous les inspecteurs. Je me doute que le recteur ne va pas s'entretenir avec tous les IA-IPR, les IA-DSDEN, les IEN-ET/EG et IO. Il va déléguer. Pourquoi, dans ce cas ne pas rajouter lesIEN-CCPD et demander que la délégation du recteur ne puisse concerner un DSDEN ? Ce serait une manière d'éviter cette distinction insupportable et de préserver au moins notre dignité. Ce serait également distinguer les métiers de directeur, chef d'établissement et les métiers d'inspecteur.Il y a bien des pièges à l'évaluation. Il y en a tellement que nous nous sommes longuement interrogés sur la question de savoir s'il fallait encore en parler. Et nous avons décidé malgré tout d'en parler. Mais ne tombons pas dans le piège bureaucratique de l'évaluation-contrôle. Avec le SI.EN, continuons à réclamer la suppression des échelons hiérarchiques, surtout ceux qui ne figurent pas explicitement dans les textes. Il nous faut entrer maintenant dans la seconde modernité, là où l'évaluation est plus que nécessaire. Nous avons tenté la pédagogie, et nous avons connu quelque succès, nous avons tenté le seul contrôle et nous avons instauré des régimes féodaux. Il reste à développer l'évaluation. C'est au cœur du métier d'inspecteur.

L'affaire de l'évaluation des IEN m'a interpellé et je voudrais vous faire part de quelques remarques, tant le problème me paraît crucial par rapport à nos viséees syndicales centrées sur le corps unique.

Disons-le tout net: faire "évaluer" les IEN par l'IA-DSDEN, c'est contribuer à l'enlisement du processus, c'est donner à un personnage qui, en droit, n'a rien à voir avec la gestion des IEN (relisons le statut !), des pouvoirs illimités. C'est désamorcer la construction du corps unique qui requiert que l'ensemble des inspecteurs soit placé sous l'autorité du recteur. Le DSDEN est le plus mal placé pour mener un entretien dit d'évaluation et il n'a ni légitimité, ni support légal pour produire des lettres de mission.

S'il peut encore ressortir quelque chose de positif de cette affaire, c'est l'occasion de faire définir, au niveau ministériel, un ensemble limité de critères cadrant l'exercice professionnel : à ce niveau, il doit être possible, syndicalement, d'agir pour que la conformité à la loi et au statut soit établie (alors qu'au niveau départemental, voire académique, les autorités en prennent à leur aise !)

Quant à la lettre de mission, c'est une procédure en retard d'une guerre, un rideau de fumée et une prime à la restauration des pratiques féodales. L'entassement des tâches au PTA et du fait des IA s'avère aujourd'hui une dérive que dénonce le ministre lui-même ! La lettre de mission et l'entretien par l'IA, c'est une prime à l'incompétence de ceux-ci !

Comment peut-on qualifier d'évaluation ce fatras d'ordres démultipliés ? S'il s'agissait encore d'un contrôle sérieux et honnête adossé à un référentiel professionnel, on pourrait comprendre, et l'action syndicale serait facilitée. Mais on n'aura qu'une accumulation d'injonctions dictées par des IA soucieux de leur pouvoir et de leur carrière. S'il doit y avoir de l'évaluation, c'est bien autre chose : un travail d'élucidation, de confrontation, de découverte dans un contexte d'échanges professionnels, de confiance réciproque, de reconnaissance mutuelle. C'est ce que disent la quasi totalité des théories autour de l'évaluation professionnelle. L'IEN, comme l'enseignant, y a droit.

L'autre risque de la lettre de mission, c'est de donner un statut de quasi établissement à la circonscription. Il serait justifié de relancer la réflexion sur ce point. Certains de nos collègues

Vie syndicale

Conseil syndical du 17 novembre 2004

Académie de Strasbourg (Patrick SCHANTÉ)
Face au Recteur nous avons développé trois points :
- corps unique des inspecteurs ;
- conception du Plan de Travail Académique et place des IEN (le Recteur privilégie le rôle des IA-DSDEN) ;
- évaluation des IEN.

Organisation le 6 mai 2005 d'une journée des inspecteurs (les invitations suivent).

Académie de Versailles (Pierre-François GACHET)
Rapports avec le Recteur : précédemment une réunion par an de tous les inspecteurs sur des thèmes précis et des groupes de travail « mixtes ». aujourd'hui, plus rien.
L'évaluation des inspecteurs : les inspecteurs généraux semblent être évincés. Ce ne serait pas une bonne chose.
Les revendications les plus urgentes : alignement de la carrière des IEN sur celle des IA-IPR.

Académie de Montpellier (Philippe VALEMBOIS)
Les réunions académiques sont difficiles. Une journée syndicale est donc prévue en février 2005.
Le nouveau Recteur sera sollicité pour entendre les IEN.
Le problème qui préoccupe le plus le 1er degré, c'est celui des secrétariats. Il faudrait peut-être envisager une action sur ce point. La demande de l'alignement des carrières des IEN sur celle des IA-IPR est forte et les collègues sont prêts à se mobiliser.

Académie de Grenoble (Patrick LAMBERT)
La syndicalisation touche plutôt le 1er degré.
La charge de travail devient de plus en plus difficile à répartir : 7 postes supplémentaires d'IEN sont demandés. La gestion des moyens manque de transparence : l'arrivée de la LOLF nous inquiète. Par ailleurs, nous ne sommes pas consultés sur la Loi d'Orientation. Les collègues veulent bien se mobiliser, y compris pour le concours de recrutement des professeurs d'école, mais il y a des faisant-fonction, ce qui nous affaiblit dans nos actions.

Académie de Rouen (Jacques BEAUDOIN)
Il faut noter une certaine stagnation des adhésions ; la stratégie consiste donc à renforcer l'échelon départemental. Le débat autour de la future Loi d'Orientation ne passionne pas les collègues pour l'instant, d'autant qu'ils ont le sentiment d'en avoir été écartés. Il y a une situation de crise pour les IEN-ET et EG : ils n'ont plus de frais de déplacement et les chefs d'établissement sont allés les chercher pour inspecter les enseignants ! Il y a une évidente lassitude et de l'exaspération face aux pressions et sollicitations.

Académie de Toulouse (Alain BONICHON)
1) Relations avec le Rectorat :

-Très faible consultation et participation des IEN Premier degré dans le programme académique de travail.

- Ambiance désagréable chez les IEN-ET, avec des tensions autour des relations entre DAET, coordonnateurs des IEN-ET et IEN-EG. Les IEN-ET sont majoritairement syndiqués au SNPI-FSU. Les enjeux personnels perturbent les relations entre collègues.

- Pas de problème en CAPA du côté de la Rectrice pour l'accès à la hors classe. En revanche, découverte d'une pratique contestable pour l'examen des candidatures à la liste d'aptitude des IEN, avec mise en place d'une commission préalable pour auditionner les candidats comprenant 2 IEN de la FSU dont un élu en CAPA (syndicat minoritaire avec 1 élu sur 4), dont la participation n'a pas été d'ailleurs perçue comme bienveillante par les candidats entendus. Nous sommes intervenus auprès des services du rectorat pour demander des explications sur cette pratique ; la tonalité de l'entretien laisse penser que cette situation ne se reproduira pas. Nous serons vigilants.

2) Aspects matériels :

-Problème des secrétariats des IEN, retards dans les nominations et tentatives de réduction des postes dans certains départements ; le statut des secrétaires d'IEN devrait d'ailleurs être amélioré compte tenu des responsabilités exercées.

-Frais de fonctionnement et en particulier de déplacement insuffisants, avec modalités d'attribution parfois peu transparentes.

-Rétribution des interventions des IEN en Formation continue très variable selon les départements : de rien à paiement total. Le plus souvent paiement partiel. Une demande de contractualisation du paiement d'un nombre donné moyen d'heures d'intervention par IEN est envisagé en Haute-Garonne.

-Surcharge de travail dénoncée par les collègues : le

Conseil syndical du 17 novembre 2004

courrier électronique multiplie l'information descendante et le transfert de charges sans transfert de moyens de fonctionnement. Dans les périodes les plus récentes, on peut citer la formation des PET1 et PET2 ; on voit arriver la nécessité de mettre en place des commissions d'agrément définitif pour les enseignants et les intervenants en langue vivante. Parfois la pression des IA est difficile à supporter. D'où par contre-coup l'impatience et parfois la déception des collègues quant à l'attente pour l'accès à la hors-classe.

-Nécessité d'insister auprès des IA-DSDEN pour que les redécoupages des circonscriptions soient officiellement signalés au Ministère afin d'être pris en compte pour la clause de mobilité.

3) Mobilisation/syndicalisation :

- Bonne syndicalisation chez les IEN 1er Degré qui sont majoritairement au SI.EN dans les départements de l'Académie (33 annoncés lors des derniers contacts avec les RD). En revanche du côté des IEN-ET/EG, la syndicalisation au SI.EN est faible (majorité à la FSU), d'où l'importance de la présence d'un membre du Bureau National lors de la prochaine réunion académique qui aura lieu dans les locaux du rectorat chez les IEN-ET/EG.

- Le renoncement à l'appellation unique ou au corps unique est défendu par certains collègues, si l'on obtient par ailleurs un alignement des carrières et des indemnités.

- La participation aux réunions académiques restent limitées ; on peut s'interroger sur la mobilisation des collègues en particulier ceux qui débutent dans le corps ou qui ne sont pas encore à la hors-classe.

- La question des retraités, assez nombreux dans l'Académie et bien présents pour certains, ne doit pas être oubliée même si le contexte national est difficile.

Académie de Reims (Denis GUILLAIN)

La syndicalisation progresse, mais la mobilisation est faible : beaucoup de chargés de mission et de stagiaires (et de collègues en attente de la hors-classe !)

La position des IEN-ET/EG est difficile du fait de la présence du DAET. Nous attendons d'être reçus par le Recteur. Il nous a été demandé de décliner toutes nos activités, pour les joindre, finalement, en annexe du PTA. Nous avons dû réagir pour clarifier la situation concernant la taxe d'apprentissage (il faudrait une enquête nationale sur ce point). Pour ce qui est des déplacements, il nous est souvent rappelé que nous nous déplaçons trop !

Académie de Nancy-Metz (Claude ROYER)

C'est une nouvelle équipe qui a été mandatée. Il faut maintenant relancer la syndicalisation.

Académie de Rennes (Daniel LE FUR) :

Trois points ressortent de la consultation des collègues :

- les frais de déplacements (attribution et taux de remboursement) ;
- le régime indemnitaire ;
- la revalorisation de la grille indiciaire.

Le métier n'est plus attractif, d'où le nombre important de chargés de mission.

Réponses du Secrétaire Général :

- Place des DSDEN : nous les syndiquons (oui !) mais nous sommes amenés quelquefois à intervenir pour défendre les IEN.
- Mobilité : le fonctionnement est très disparate donc peu satisfaisant. Il faudra le revoir. Mais pour nous, il faudrait supprimer la clause de mobilité.
- « Collège » des IEN 1er degré : la Direction de l'Encadrement y est favorable, mais le Cabinet l'est moins. Avoir un coordonnateur par spécialité est cohérent.
- Evaluation des IEN : en aucun cas il n'est prévu de « déposséder » les inspecteurs généraux de leur rôle, pour ce qui concerne la personne et non plus les missions.
- Statut des secrétaires : cela participe des conditions générales de travail.
- Redéploiement des emplois : à discuter encore avec la D.E.
- Attractivité du métier : elle n'est pas en baisse. Le nombre de candidats au concours reste très important.
- Acquis récents : ce n'est pas une victoire mais une avancée sur laquelle il faut maintenir la pression.
- Charges des IEN : il nous faut rester vigilants. Bien des collègues cherchent à assumer plus de responsabilités que ce qui est nécessaire.

Savoir dire « NON » s'avère salutaire.

- La LOLF (Loi organique des Lois de Finances)

(à compter du 1er janvier 2005 pour tous dans le 1er degré ; à compter du 1er janvier 2006 pour tous globalement).

Des problèmes de mise en place apparaissent déjà : exemple du recteur qui souhaite que la totalité du budget aille aux établissements. Le risque de dérive semble important. La « fongibilité asymétrique » ne permet pas une réelle souplesse dans l'utilisation des fonds. La baisse des postes administratifs (-800 emplois) touche les rectorats, les inspections académiques et, en bout de course, les inspecteurs. La vigilance s'impose, surtout là où le taux de syndicalisation est faible.

Discussion :

Les collègues de STRASBOURG ont demandé au Recteur un stage de formation sur la LOLF. A BORDEAUX, un stage est prévu. A RENNES, il est promis et toujours attendu. Il faudrait que la LOLF soit accompagnée d'une loi de programmation. Pour l'instant, dans les académies expérimentales, l'absence de concertation prévaut. La LOLF devrait cependant apporter cohérence et efficacité (cf. le compte rendu de la Cour des Comptes sur les EPLE). D'autant que, dans le cadre de l'Europe, le modèle français n'est pas le seul existant. Les IEN ne doivent pas être laissés à l'écart de la LOLF : il faut « entrer » dedans. Il y a des outils – informatiques notamment – qui peuvent nous y aider.

Evaluation des inspecteurs

Projet d'arrêté relatif aux conditions générales d'évaluation des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale (extraits)

Périodicité et modalités de l'évaluation

Art. 2. - Les fonctionnaires mentionnés à l'article 1er font l'objet d'une évaluation dont la périodicité est de trois ans.

Art. 4. - L'évaluation est conduite par le supérieur hiérarchique direct de l'inspecteur et s'appuie sur une lettre de mission pluriannuelle. Elle comporte un entretien et donne lieu à un compte rendu. En académie, cet entretien est conduit par le recteur pour les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, les inspecteurs de l'éducation nationale des spécialités enseignement technique et enseignement général et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation et par les inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'éducation nationale pour les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré.

Art. 5. - La lettre de mission pluriannuelle est établie par le supérieur hiérarchique direct, après un entretien avec chaque inspecteur, consultation de l'inspection générale et validation par le recteur ou le chef de service. Elle définit des objectifs pour l'inspecteur et prévoit les activités et responsabilités qui lui sont confiées. En académie, cette lettre de mission individuelle se fonde sur le programme de travail des inspecteurs défini par le recteur d'académie et l'inspection générale, et une note de l'intéressé sur ses activités.

Art. 9. - Le rapport d'expertise de l'inspection générale sur la valeur professionnelle de l'inspecteur est établi après l'observation de l'inspecteur dans l'exercice de ses missions. (...)

Art. 10. - L'entretien d'évaluation porte principalement sur :

- le degré de réalisation des objectifs fixés et les méthodes employées pour les atteindre ;
- la maîtrise des fonctions occupées et les qualités effectivement mises en œuvre au cours de la période évaluée ;
- les perspectives d'évolution professionnelle et les besoins de formation qui lui sont éventuellement liés.

Art. 11. - Le supérieur hiérarchique direct de l'inspecteur rédige le rapport d'évaluation qui tient compte du rapport d'expertise de l'inspection générale de l'éducation nationale et le transmet pour validation au recteur ou au chef de service.

Dispositions transitoires et finales

Art. 15. - Pour la période comprise entre le 1er janvier 2005 et le 31 août 2008, l'évaluation peut être conduite soit dans les conditions définies au chapitre 1er ci-dessus, soit sans lettre de mission préalable. Dans ce dernier cas, l'évaluation comporte un entretien qui s'appuie sur le rapport d'activités établi par l'inspecteur. (...)

Quelques réactions de collègues dont nous préservons volontairement l'anonymat

Nous nous plaignons régulièrement (cela avait été un point largement évoqué lors du congrès de Rouen) du fait que nos tâches sont multiples, variables et rarement cohérentes. Tout le monde sait que la priorité de notre fonction est d'inspecter et pourtant personne ne nous en laisse réellement le temps ni la possibilité. Mais plus grave encore (Pierre Frackowiak l'analyse dans son "non autrement au rapport Thélot"), nos rapports d'inspection ne sont pas du tout pris en compte pour en tirer des analyses quelconques qui permettraient de faire progresser le système éducatif.

Nous vivons en permanence au milieu de ces contradictions qui consistent à nous demander tout et son contraire. Comment ne pas être d'accord avec le principe d'une lettre de mission négociée qui aurait l'avantage de clarifier les choses et qui nous permettrait justement de refuser tout ce qui viendrait contrarier les objectifs fixés ? Nous sommes victimes du "tâchisme" ? Négocions donc des objectifs clairs et tenons-nous à ces objectifs.

Qui doit alors nous évaluer ?

Il faut à mon sens un double regard : un regard proche de quelqu'un qui connaît bien les conditions dans lesquelles je travaille, avec qui je pourrai fixer des priorités et des objectifs et des résultats à attendre ; un regard extérieur d'expert sans relation hiérarchique.Pour ce regard extérieur la question est de savoir si le rôle de l'IG est de nous "inspecter" ou s'il doit vérifier que le travail effectué répond bien aux priorités nationales. Pour le regard proche j'avoue que l'idée de discuter des objectifs à atteindre avec un recteur qui aura bien du mal à me connaître, parce qu'il est loin, qu'il est essentiellement un homme politique et que son passage risque fort d'être bref dans l'académie ne me séduit guère. Quoi qu'on en dise nous sommes déjà évalués pour le passage à la hors-classe et pour le très hypothétique passage dans le corps des IA-IPR, dans une absence totale de critères ou selon des critères que nous ne connaissons pas. En-dehors de la question de principe, en quoi est-il plus judicieux d'être évalué par le DSDEN ou par le recteur ? Dans quelle académie le recteur est-il capable de le faire seul sans l'avis des DSDEN ?

Sur quoi nous évaluer ?

La lettre de mission constitue pour moi le point essentiel et ce sera à nous de faire en sorte qu'elle ne soit pas un gadget ou un fourre-tout. J'ai eu l'occasion de dénoncer (mais je ne suis pas le seul) dans le passé ces discours de ministre et ces orientations données sans étude préalable, souvent sans moyens (ou bien peu) et abandonnées au ministère suivant. Nous venons encore tout récemment d'être "victimes" de ce discours sur l'illettrisme et sur les CP dédoublés. Nous savons ce qu'il en est sur le terrain, les difficultés à mettre en place et le temps qu'il faut pour commencer à mesurer des effets. Tout comme les directeurs d'école peuvent désormais refuser de se prêter aux sollicitations locales arguant des priorités de leur projet d'école, nous devrions à terme pouvoir refuser toute demande nouvelle qui n'aurait pas été contractualisée du départ. Et je ne verrais personnellement pas d'inconvénients à ce que, en liaison avec une commande de l'inspection générale ou avec une priorité du projet académique, nous ayons à impulser telle action, à la mettre en oeuvre, à la suivre et à en évaluer les effets sur le terrain, c'est-à-dire à aller tous dans le même sens. Ne serait-ce pas une façon de redonner du sens à notre métier ? Et s'il s'avère qu'une des missions essentielles de l'inspecteur du premier degré est de mettre de la cohérence dans les politiques éducatives locales, que ce soit dit clairement. A une époque où la réflexion sur le fonctionnement du premier degré devient urgente et où les changements qui l'affecteront modifieront immanquablement notre travail, il me semble que nous avons tout intérêt à nous projeter dans l'avenir et à imaginer ce que pourrait devenir l'inspecteur territorial avec des chefs d'établissement du premier degré et avec des responsables municipaux des services de l'éducation.

S'interroger dans cette perspective pour savoir ensuite si nous dépendrons du DSDEN ou du recteur me paraît tout compte fait assez secondaire.

Dans quel but nous évaluer ?

Colloque

Piloter le système éducatif Paris - Collège de France - le 28 octobre 2004

Colloque organisé à l'occasion des 40 ans de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective

Rétrospective en direction de l'évaluation et de la prospective

(Claude PAIR, ancien recteur)

Claude Pair s'est employé à montrer que la multitude de dénominations de cette institution (on en compte une dizaine), bien plus ancienne que ce qu'en donne cet anniversaire, a correspondu aux différentes étapes de l'évolution de l'école et de ses enjeux.
La France dispose aujourd'hui du meilleur système d'évaluation au monde. La DEP fournit une foule d'indicateurs très divers, mais ces études passent difficilement auprès du public et des enseignants en particulier. Les résultats de la DEP devraient être communiqués à tous les acteurs sous des formes adaptées. Encore faudrait-il qu'ils soient analysés et que le pilotage les prenne en compte. Cela nécessite une véritable volonté politique.

Piloter le système éducatif, mission impossible ?

(Claire Blazie-Malaurie, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes)

Il faut s'entendre sur le terme de " pilotage " qui suppose qu'à l'image du navire, on connaisse la direction à prendre, le but à atteindre, le contexte et la machine que l'on dirige. Or le système éducatif est une machine infiniment complexe qui a connu des bouleversements énormes et qui a profondément évolué. Nous n'avons pas à avoir honte de notre système français car il fait l'admiration des pays étrangers.
Il n'empêche que nous avons aujourd'hui des défis majeurs à relever. Le système est très lourd, la croissance des coûts s'est faite sans contrôle et l'on trouve de plus en plus une confusion des rôles. Les objectifs ne sont pas hiérarchisés, ce qui aboutit à une abondance de circulaires sans pour autant que les moyens les prennent en compte. Notre système est pour finir très normatif sans être obligatoire. Les capacités à contraindre sont faibles.
La rentrée scolaire constitue une préoccupation structurante du système éducatif où il s'agit à la fois de gérer des masses importantes de personnels et de veiller en même temps à la présence d'un enseignant auprès de chaque classe d'élèves.
Contrairement à d'autres pays, comme par exemple la Grande-Bretagne, l'éducation est, en France, une valeur. Et c'est un ensemble de valeurs et de croyances qui structurent le système éducatif français : la supériorité de la filière scientifique sur la filière littéraire, celle de l'enseignement général sur l'enseignement professionnel…
Le lien entre le Ministre de l'Education Nationale et les acteurs de base que sont les enseignants est ultra-médiatisé. Et pourtant ces derniers disposent de très peu de connaissances sur le système et sur son évolution.
Piloter c'est définir des objectifs, des résultats attendus et des moyens. Or nous n'avons pas défini les objectifs. Les résultats attendus sont normés par le système lui-même, les grands passages de cycles ne font l'objet d'aucune mesure (nous savons peu de choses des compétences des élèves en fin d'école primaire et le brevet ne mesure en rien les compétences de fin de scolarité obligatoire). Et les moyens n'ont rien à voir avec les objectifs : pourquoi par exemple avons-nous tant de moyens au lycée et si peu dans les collèges ?
Grâce à la DEP nous avons fait beaucoup de progrès et l'Education Nationale a bien de l'avance sur d'autres administrations. Nous disposons de nombreux indicateurs pas toujours pertinents, d'autres indicateurs nous manquent. L'art de la statistique et du pilotage est justement de savoir poser les bonnes questions, c'est-à-dire des questions structurantes, car selon la manière de poser les questions, les réponses sont différentes.
Il y a nécessité de confiance mutuelle entre l'administration et les acteurs de terrain. Actuellement on fait trop confiance aux enseignants. Monter de vrais projets est l'affaire de l'encadrement. Dans les hôpitaux on trouve des directeurs qui gèrent avec des médecins qui soignent, ceci dans une relation de confiance. On doit trouver cette même relation de confiance dans l'Education Nationale.
Il faut accepter de définir des objectifs et des indicateurs qui ne soient pas des normes mais des progrès. Il faut accepter la durée avec le souci de la transparence. La notion d'évaluation suppose le pluralisme des évaluateurs, sinon c'est un " regard sur ". L'encadrement, à tous les niveaux, est responsable de la définition des objectifs et des résultats au travers d'une véritable lettre de mission.

Simon Duteil, doctorant en histoire contemporaine, travaille sur les instituteurs français ayant exercé à Madagascar, en Indochine et au Sénégal, de la fin du XIX° siècle aux indépendances.
Si vous êtes concernés (personnellement, de la famille), si vous disposez d'archives personnelles, vous pouvez l'aider.
contact: sduteil@ras.eu.org,
71 bis rue Philippe de Girard, 75018 Paris

La place de la recherche et de l'évaluation dans la régulation du système éducatif français

(Agnès Van Zanten, Directeur de recherches au CNRS)

Les recherches sur le système éducatif sont anciennes et nombreuses. On trouve 2 types de production de connaissances :
- les savoirs savants qui sont le fait des chercheurs,
- les savoirs d'Etat, de gouvernement.

La production de connaissances a 3 fonctions : la compréhension des phénomènes, la communication et le contrôle.
La connaissance théorique nécessite de l'indépendance et un certain regard critique. C'est le fait des chercheurs mais il n'y a pas de vrai consensus interne dans les sciences de l'Education. De plus, la recherche en sciences de l'Education n'est pas reconnue comme une science fondamentale et elle ne fait pas partie du CNRS.
D'un autre côté l'Etat a le monopole du savoir sur l'éducation. Il y a malgré tout une forte interpénétration entre les savoirs savants et les savoirs d'Etat. L'Inspection Générale s'appuie beaucoup sur les travaux des chercheurs et ceux-ci utilisent très régulièrement les analyses de la DEP.
Il y a une grande proximité entre les chercheurs et le politique dans l'utilisation des questionnements, dans l'expertise et dans le développement de l'évaluation.
Que ce soient les travaux des chercheurs ou les travaux institutionnels, la diffusion est très large. Et pourtant la communication passe mal auprès des acteurs du terrain.
Pourquoi la réception fonctionne-t-elle si mal ?
L'administration locale dispose de nombreux outils d'évaluation mais il n'y a pas d'intégration des résultats de la recherche. Le contrôle prime toujours sur l'évaluation.
La connaissance diminue le flou, mais le politique a besoin de flou car plus il y a de connaissance, plus il y a nécessité d'action. Le flou permet le consensus.
L'évaluation et l'expertise sont utilisées pour légitimer le pilotage.
En conclusion, l'optimisme peut exister dans la production de connaissance où des progrès existent dans les interactions.
Par contre l'impact est très faible chez les acteurs parce qu'ils n'accordent pas de légitimité aux travaux et aux évaluations.
La fonction des producteurs de savoir doit donc être de dégager les questions essentielles et de construire une culture commune à partir des problèmes identifiés sur le terrain.

Vie syndicale

Conseil syndical du 17 novembre 2004

Commission de secteur Premier degré

Indemnités de charges administratives
Les IEN du premier degré n'ont pas tous compris l'enthousiasme concernant l'alignement des indemnités de charges administratives dans la mesure où leurs indemnités n'ont été augmentées que de 7%, comme celles des IA-IPR.
Ils reconnaissent néanmoins l'avancée que constitue l'augmentation importante pour leurs collègues du second degré.
Ils sont conscients de la nécessité de revoir le calcul de leurs indemnités qui restent sujettes à accords locaux et qui risquent d'être compromises avec la mise en place de la LOLF.
En tout état de cause, l'intégration des indemnités dans le salaire donnerait de la régularité à leur versement et permettrait une prise en compte dans le calcul de la retraite. A terme il conviendra que ces indemnités soient traduites en points d'indice supplémentaires.
Il faudra en discuter sérieusement sur le terrain pour recueillir les avis de chacun.

Formation continue
Il existe de fortes disparités d'une académie, voire d'un département à un autre. Ici la formation continue n'est pas rémunérée, ailleurs elle l'est très largement. Tout est affaire de négociation locale. On pourrait installer des règles communes mais y a-t-on intérêt ?
Une clarification de nos missions amènera peut-être une égalité de traitement. Mais si la formation continue est inscrite dans nos missions normales, alors il nous sera difficile de revendiquer une rémunération.

Mission - évaluation des inspecteurs
La question de l'évaluateur se pose. Il n'est pas question que ce soit l'IA-DSDEN. Tout comme nos collègues du second degré, nous devons être évalués par le recteur, quitte à ce qu'il délègue dans la mesure où il ne pourra pas matériellement conduire les entretiens pour tous les inspecteurs, surtout dans les grosses académies.
L'évaluation des inspecteurs doit être conduite d'une part par le recteur, d'autre part par l'Inspecteur Général qui ont des regards différents.
Mais apparemment certains IGEN n'apprécient pas d'avoir à nous évaluer régulièrement et ils sont prêts à témoigner de leur mauvaise humeur sur ce point.
D'un autre côté l'IA-DSDEN est trop proche des IEN premier degré, il délègue souvent des tâches qui le concernent directement et il a trop souvent un rapport fondé sur les services rendus pour pouvoir conduire une évaluation objective.
Et la question du DSDEN comme supérieur hiérarchique continue de se poser.
Enfin, il faut s'interroger sur le rôle de cette évaluation : si elle ne vise qu'à mesurer la qualité du travail des inspecteurs, il n'est pas nécessaire de mettre en oeuvre un protocole aussi lourd que celui qui est envisagé ; si elle est destinée à améliorer le fonctionnement du système éducatif, nous sommes d'accord pour réfléchir à l'élaboration d'une lettre de mission qui définisse clairement nos priorités et limite l'éparpillement et l'alourdissement dont nous sommes victimes en permanence.
Mais ne pourrait-on pas commencer par faire une analyse des multiples rapports d'inspection que nous rédigeons chaque année (environ 120000 d'après un rapide calcul de P. Frackowiak) et qui fourmille d'une quantité d'informations sur le travail des enseignants et sur le fonctionnement du système éducatif.

Pour la commission : Michel Volckcrick

Commission de secteur Second degré

L'élection du secrétaire général adjoint ayant en charge le second degré aura lieu lors de la prochaine réunion du bureau national qui se déroulera en janvier. Cette élection permettra aux collègues IEN-ET, inquiets par la vacance du poste, de voir leurs aspirations mieux relayées au sein du bureau national.

Avancées catégorielles
En premier lieu, les IEN-ET se réjouissent de l'alignement des indemnités de charges administratives avec celles des collègues IA-IPR. Cette avancée est une preuve que pour être entendus et écoutés, la logique de l'unité syndicale l'emporte.
Malgré les missions différentes de chacun, la fonction principale est bien celle de l'inspection. Il faut donc réaffirmer notre volonté d'aboutir au "corps unique".
Si l'on se place sur un plan fonctionnel, tout converge dans ce sens :
- les liaisons "écoles-collèges" , "collèges-lycées" ;
- la nouvelle classe de 3ème et les enseignements de découverte professionnelle ;
- la refonte des BAC- STI ;
- l'intervention de professeurs certifiés en lycée professionnel, de PLP en collège …

Sur le plan catégoriel, l'alignement de l'ICA doit être considéré comme une mesure qui met fin à une situation indemnitaire médiocre et inadmissible. En conséquence, l'accès à l'échelle A en fin de classe normale est la seule issue permettant d'encourager les collègues à entrer dans la fonction. Véritable outil promotionnel, en particulier pour ceux qui sont entrés tardivement dans le métier, elle apporterait un juste retour aux efforts réalisés par les collègues pour accéder à cette fonction d'encadrement.

Conditions de travail
Il faut également insister sur notre demande récurrente d'obtenir des moyens suffisants pour le remboursement de nos frais, soit par l'augmentation des taux des indemnités de déplacement, soit par l'augmentation des enveloppes attribuées aux académies. Les procédures de remboursement de frais sont très inégalitaires selon les académies. D'une manière générale, les conditions matérielles de travail des inspecteurs (matériel informatique, téléphone, bureaux, parking …) doivent être améliorées.

Du rapport THELOT à la loi d'orientation
Plusieurs propositions du rapport Thélot méritent notre attention :
- La diversification des parcours au collège en classe de 3ème est à soutenir. Elle doit permettre aux élèves de s'orienter positivement vers la voie professionnelle ;
- La réflexion sur le statut du "lycéen professionnel" ne peut être qu'un encouragement à la poursuite d'études pour des jeunes souvent issus de milieux défavorisés et pour lesquels l'aspect financier est une des principales causes de décrochage ;
- La création d'un comité interministériel de la formation professionnelle, lieu d'échanges et de réflexions, est pertinente.

Ces propositions ne sont que très partiellement reprises dans la future loi d'orientation. Dans un prochain bulletin nous ferons l'analyse des mesures relatives à l'enseignement professionnel figurant dans le projet de loi. Elles sont pour la plupart liées au plan de cohésion sociale et à la nouvelle impulsion donnée en faveur des formations en apprentissage.

Conclusion
L'enjeu pour la formation professionnelle est fort. En conséquence, nous renouvelons nos demandes d'audience au ministre de l'éducation nationale et au ministre de l'emploi et de la cohésion sociale.

Pour la commission : Régis Decofour et Alain Marie

Académie de Lille

L'audience du SI-EN progresse en termes de reconnaissance par nos interlocuteurs, de communication, d'adhésions, de climat…Chacun le sait bien. Il suffit de voir le nombre de collègues qui participent au déjeuner organisé après le conseil d'IEN, le nombre d'échanges par mèl avec le RD, le qualité des débats lors de nos réunions… pour en être convaincu s'il en était besoin.
Ce développement de la vie syndicale, lié aux relations privilégiées avec le Bureau National du fait que l'un des nôtres y exerce désormais un rôle essentiel (Michel VOLCKCRICK secrétaire général adjoint) et nous donne toutes les informations nationales en temps réel, est de bon augure pour l'action que nous menons pour la défense des intérêts matériels et moraux de notre corps et pour la promotion du service public d'éducation dans notre département et notre académie.

Des satisfactions, une mobilisation forte, une vigilance de bon aloi

Le groupe départemental de concertation

L'avis des collègues est très majoritairement positif par rapport à la volonté de concertation de l'IA-DSDEN. D'autant que la mise en œuvre des décisions est rapide : "Je dis ce que je fais et je fais ce que je dis", dit-il en évoquant, non sans humour, un ancien premier ministre, et n'hésitant pas à rappeler fermement ses instructions à ses proches collaborateurs. Des réserves sont néanmoins exprimées : doutes ou scepticisme (mais nous verrons !), considérations sur la fréquence des réunions qui serait insuffisante, la prochaine ayant été fixée d'un commun accord en janvier (mais nous avons la possibilité d'en solliciter d'autres), la force d'inertie (mais lorsque nous alertons l'IA sur une difficulté, ses réactions sont immédiates).
Les collègues approuvent par conséquent l'action du SI.EN en la matière.
Par contre, la présence du RD du SI.EN a fait l'objet d'un débat d'un très bon niveau, très intéressant. La décision a été prise de remplacer le RD au niveau de cette instance. Jean-Claude LESIRE qui était suppléant de Pierre FRACKOWIAK deviendra le responsable de la délégation. Un nouveau collègue sera coopté pour participer à cette délégation. Il s'agit à la fois de répartir les tâches dans une section syndicale où la quantité de travail est considérable et de donner au RD une certaine autonomie pour animer la vie syndicale, préparer les audiences (car le groupe de concertation étant intersyndical, les audiences demeurent nécessaires), s'exprimer à chaque fois qu'il l'estimera utile. En conclusion d'un débat très démocratique, le RD s'est rangé à l'avis unanime des collègues présents.

Le conseil d'IEN

Sur un plan général, la recherche d'une meilleure organisation de l'espace (ou d'un autre lieu… si possible avec un parking gratuit), la présentation synthétique "des nouvelles et de l'ambiance", la décision très attendue de ne pas inviter au conseil d'IEN, sauf pour une durée précisément déterminée, les personnels administratifs ou de grade inférieur aux IEN, sont appréciées.
Concernant particulièrement le dernier conseil, il est évident que l'ordre du jour était trop chargé. Comme l'a dit Michel VOLCKCRICK, un séminaire serait nécessaire pour étudier la LOLF sur le plan des politiques éducatives, sur le plan du fonctionnement de l'institution, sur la concertation rendue encore plus nécessaire avec les IEN, et pas seulement sur le plan de la gestion.
L'application de la loi de cohésion sociale méritait également un temps de réflexion et de débat. M. DURAND était dans l'impossibilité à 12h30 de mobiliser l'attention d'un groupe de 60 collègues tenaillés par la faim et la soif ! Nos excuses pour le niveau sonore et l'agitation.

Le groupe de travail sur l'inspection

Il se réunit mercredi 8 décembre. Tous les collègues peuvent s'y inscrire. Il serait intéressant que ceux qui ont participé à l'observatoire de l'inspection y soient. Il serait intéressant également que les collègues qui ont des idées, des contributions, des propositions nous les communiquent pour nous permettre de déterminer des positions syndicales sur certains points précis. Ces contributions, même très synthétiques, seront diffusées aux adhérents.

La mise en place des missions

C'est un point qu'il conviendra de remettre à l'ordre du jour.
Dans ce domaine, la politique départementale manque encore de lisibilité. L'attribution de missions semble être liée encore aux défunts chantiers. La communication des travaux de chaque «missionnaire» à l'ensemble du corps risque de poser les mêmes problèmes que par le passé. Problème de communication. Peut-on vraiment faire du neuf ? Quelle pourrait être la fonction de la lettre électronique de l'IA ?

L'enquête sur les besoins en matériel

Elle répond à une demande du SI.EN déjà ancienne : transparence, programmation, consultation des IEN quant au choix des équipements prioritaires.
C'est très bien, mais il ne n'est pas de nos compétences de faire des devis, et nous n'en avons pas le temps…
Nous renverrons les tableaux des besoins prioritaires sans les montants.

Relations avec l'IUFM

L'IA-DSDEN a rencontré le directeur de l'IUFM quelques jours après la réunion du groupe de concertation. Il n'est pas évident que nos compétences, notre aide importante à l'IUFM (enseignants formateurs temporaires, suivi des PE2, propositions de R3 pour l'accueil des PE2, etc) et nos responsabilités soient réellement prises en compte par l'IUFM. Un peu de concertation entre les IEN et l'IUFM ne serait pas un luxe inutile…

Formation continue

A ce jour, toujours pas de nouvelles du groupe de travail sur la FC… C'est étonnant, car lors de l'audience, le recteur avait traité cette demande et les réflexions du SI-EN avec intérêt. Nous allons rappeler à nouveau cet engagement

Séminaire académique du SI-EN Unsa Education

Inspecter l'inspecteur… Oui, mais pourquoi? Et comment?

Mercredi 2 février 2005 au CENTRE MATISSE à NOYELLES GODAULT près de HENIN BEAUMONT

Ouverture des travaux :
Patrick ROUMAGNAC, Secrétaire général du SI.EN

Communications :
- Georges GAUZENTE, IEN honoraire (Chalons en Champagne)
- Guy SAVELON, Secrétaire académique du SNPDEN

Synthèse et Perspectives :
Patrick ROUMAGNAC

Ateliers :
- l'IEN et la nouvelle loi d'orientation ;
- l'IEN et la formation continue ;
- l'IEN et la LOLF ;
- l'IEN et les projets de réforme de la formation initiale.

Ce séminaire est ouvert
- aux inspecteurs de l'Education Nationale des académies de LILLE, AMIENS, REIMS, ROUEN et de la région parisienne, actifs et retraités, syndiqués au SI.EN ou non syndiqués.
- à la presse locale et aux journalistes spécialisés.

Inscription indispensable.
Le programme complet et le formulaire sont sur le site dans la rubrique «sections - Lille».

Pierre FRACKOWIAK - RD 59

Académie de CAEN : Réunion du 12 novembre 2004

CAPA de la hors-classe des IEN

Deux grandes questions :
1) Quels sont les critères de sélection des candidats par la commission nationale ? (avec une question de l'IA du Calvados quant à un éventuel classement par le Recteur).
2) Comment hiérarchiser les candidatures en fonction des modes d'accès au corps : un cas douloureux évoqué par le RD de la Manche et pour lequel un courrier spécifique sera adressé au Ministre par le Recteur.

Compte rendu de la réunion avec le Recteur

Ambiance très cordiale et grande écoute de la part de notre nouveau recteur qui est encore en phase de découverte, en particulier pour le 1er degré et l'enseignement technique qui ne lui sont pas familiers au regard de ses fonctions précédentes.

Les IEN de circonscription et la formation continue

Il existe actuellement des disparités entre les départements de l'académie quant à la rémunération des actions de formation initiale et continue.
Par exemple : dans le Calvados, les missions spécifiques et la FC sont prises en charge à concurrence d'un nombre limité d'heures ; dans la Manche, le nombre d'heures plafond est différent de celui du Calvados ; on ne sait pas bien ce qui se passe dans l'Orne.
Les IEN- ET, quant à eux, ne reçoivent aucune rémunération quelle que soit l'action de formation continue engagée par eux, tout en sachant que l' IUFM ne leur est d'aucun secours.
1er degré : un état des lieux sera établi par nos soins pour donner au recteur les informations nécessaires pour statuer.
Enseignement technique : les IEN ET donneront leur tableau de charge.

Souhait du recteur de nommer un doyen des IEN pour représenter le corps.
Le SI.EN proposera un collègue, ne détenant aucun mandat national ou académique et dont la légitimité ne saurait être contestée par quiconque.

Le corps unique

Pour le recteur, un objectif raisonnable est une reconnaissance identique à celle des IA-IPR (financièrement parlant) à partir du moment où le concours de recrutement sera de nature comparable à celui des IA-IPR en termes de diplômes exigés. Ce qui repose la question de la nature même du concours de recrutement. Selon le recteur, le recours à un concours républicain (sans trahir sa pensée, le concours républicain est un concours avec écrit et oral, ouvert à tous les enseignants quel que soit leur corps d'origine, donnant à chacun les mêmes chances au départ) s'impose.
Notre avis : la revendication syndicale devrait se situer aussi au niveau du concours et des conditions requises pour se présenter au concours. Il serait souhaitable d'afficher clairement les compétences à démontrer pour prétendre être reçu au concours.

Constats :

Le recrutement massif de faisant fonction pour pallier l'insuffisance des recrutements a aussi pour incidence de renforcer le " caporalisme " de certains IA ; et le peu d'attractivité de la fonction, par comparaison avec les corps viviers, dissuade bon nombre de candidatures, car l'âge moyen de réussite au concours amène beaucoup de collègues à partir en retraite avant même d'avoir atteint le premier échelon de la hors-classe.
Ainsi donc le problème de la grille indiciaire des IEN classe normale reste d'actualité. Nombre de collègues partiront à un indice inférieur à celui auquel ils auraient pu prétendre s'ils étaient restés dans leur corps d'origine. D'où une difficulté accrue pour susciter des vocations…

Les inspecteurs du 1er degré et le collège

Nombre de nos collègues estiment, à tort ou à raison, ne pas avoir les compétences disciplinaires nécessaires pour inspecter en cycle d'orientation. En revanche, tous ont, par nature, les compétences pour évaluer le travail entrepris en transdisciplinarité au cours du cycle d'observation. Bon nombre des collègues ayant une compétence spécifique regrettent amèrement de ne plus faire partie des comités académiques disciplinaires et de ne plus inspecter en collège.
Cela étant, plusieurs IA-IPR de l'académie souhaiteraient mettre en place des inspections d'établissement, dans les composantes transdisciplinaires et leur collaboration avec les IEN est souhaitée.

Frais de déplacement

Le carburant augmente, le nombre d'ayants droit augmente et l'enveloppe augmente aussi - selon les dires du MEN. Pas suffisamment et loin s'en faut !
Les IEN- ET reçoivent une somme globale dans laquelle ils puisent.
Le Calvados reçoit un nombre de kilomètres, la Manche une somme d'argent.
Nous souhaiterions que le barème appliqué par les impôts soit retenu pour le remboursement des frais de déplacement.

Les IEN et les IA-IPR

Même si nos contacts individuels avec les IA-IPR sont empreints d'une grande cordialité, voire d'estime, et sont exempts de toute rivalité interpersonnelle, nous estimons cependant ne pas être traités sur un même pied.
Nous souhaiterions donc être considérés comme tous les autres IEN de l'académie. Cela pourrait se traduire, par exemple, par la reconduction d'un séminaire commun avec les IPR sur des problématiques communes : continuité des apprentissages pour les enfants, transversalité de l'apprentissage de la langue, cohérence des programmes, orientation et enseignement professionnel, renforcement de la liaison des formations 1er degré et 2nd degré.

Le rapport Thélot

Quelques constats :
L'école maternelle est remise en cause dans son fonctionnement actuel : la GS dans le cycle 2, la direction unique pour les écoles primaires, la mise en place des EPLE, avec des prérogatives développées dans la gestion des écoles.
Si nous sommes, en général, très réservés quant à la scolarisation des enfants de 2 ans, nous sommes néanmoins attachés au maintien de l'accueil des enfants de 3 et 4 ans, et ce dans un souci d'équité. (La différentiation entre communes riches, capables d'entretenir des garderies municipales de qualité et communes " pauvres " serait un retour en arrière).
Par ailleurs, nous sommes d'accord avec le rapport Thélot sur :
- l'institution d'un socle commun des apprentissages ;
- la nécessité d'un travail en commun des enseignants du collège (avec la mise en place d'un temps banalisé pour travailler ensemble, n'en déplaise à beaucoup…) ;
- la nécessité de créer des temps communs aux PE et PLC pour élaborer des objectifs communs ;
- le retour à une bivalence des enseignants en collège car la monovalence engendre une absence de souplesse dans la conception des emplois du temps et la multiplicité des intervenants pour des enfants de 6ème qui passent souvent d'un enseignant unique à une dizaine de professeurs ;
- l'organisation de plans de formation communs entre les PE et les PLC.